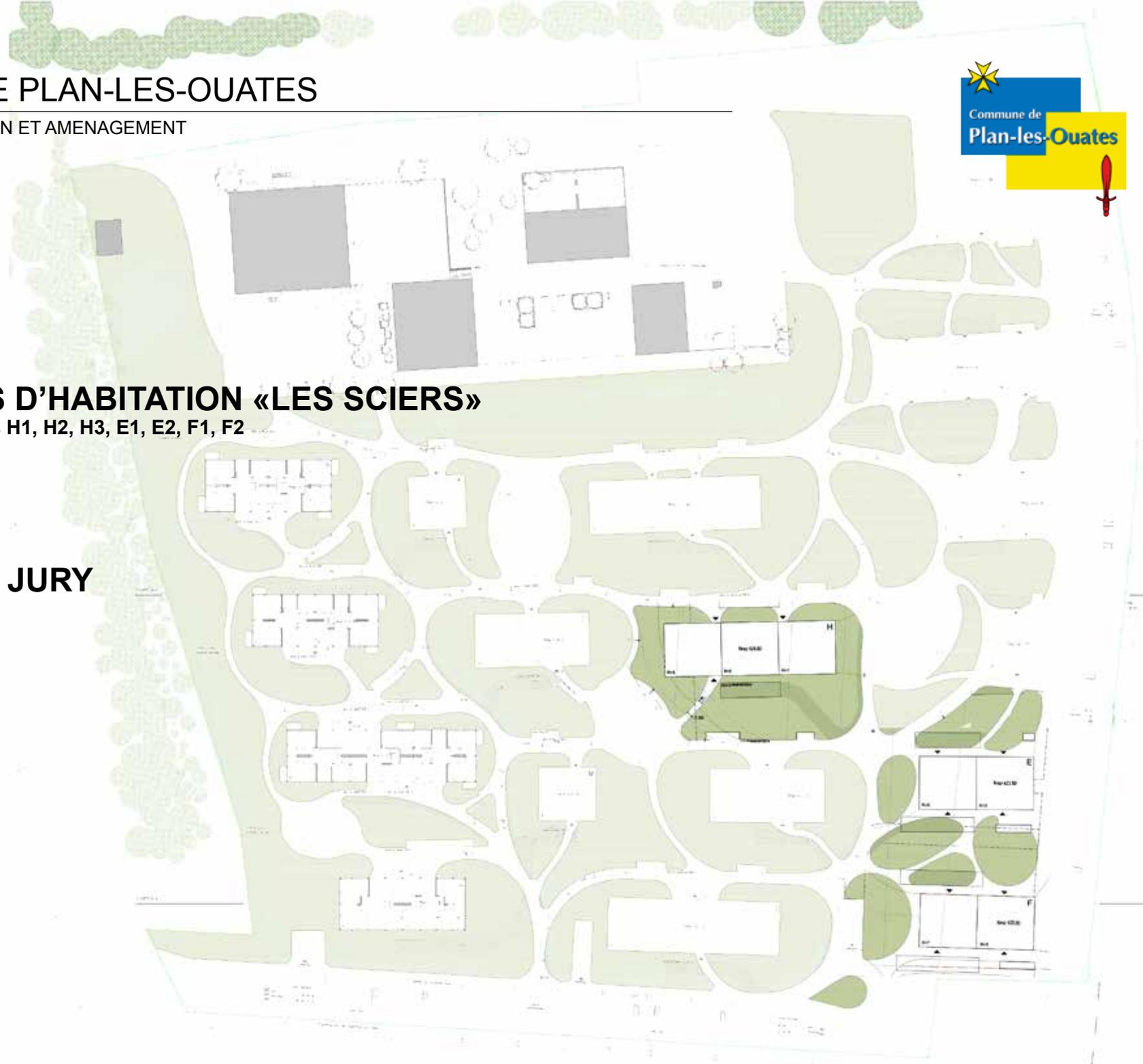


7 IMMEUBLES D'HABITATION «LES SCIERS»

PLQ 29 783 - 529 - Lots H1, H2, H3, E1, E2, F1, F2

RAPPORT DU JURY



Pour ses futurs immeubles des Sciers, la commune de Plan-le-Ouates a souhaité lancer un concours d'architecture innovant, en permettant à des jeunes bureaux d'architectes de s'associer à des bureaux plus expérimentés. Nous remercions ici ceux d'entre eux qui ont accepté de jouer le jeu, malheureusement peu nombreux, même si tous n'ont pas pu être retenus.

Portant sur deux lots d'immeubles, ce concours avait été prévu de façon à pouvoir attribuer l'entier des lots à un bureau, ou alors, de désigner deux lauréats, en fonction des spécificités de chacun des projets présentés.

Nous relevons la qualité et la diversité des dossiers reçus, qui ont rendu la tâche ardue aux membres du jury. L'option d'attribuer deux lots distincts s'est assez rapidement imposée et les deux projets finalement retenus se démarqueront de l'identité architecturale présente sur le quartier voisin de La Chapelle, qui se retrouvera vraisemblablement sur celui des Sciers.

Au final, ce seront des constructions en pierre pour les immeubles « E » et « F », en bordure de la route de Saconnex-d'Arve, qui se marieront avec la plaque urbaine les jouxtant, et un immeuble à la façade en bois pour l'immeuble « H », situé au centre du quartier, valorisant l'option « d'habiter dans un parc ».

Nous remercions ici l'entier des participants ainsi que les membres du jury qui ont travaillé de manière collégiale, professionnelle et en toute impartialité.

Nous nous réjouissons d'une belle collaboration avec les bureaux lauréats et informons tous les autres que notre Commune réitérera vraisemblablement cette opération dans le futur, pour d'autres quartiers.

Nous vous souhaitons à tous une bonne continuation dans vos activités et nous réjouissons de vous retrouver, pour ces projets ou pour d'autres.

Fabienne Monbaron
Maire

Le programme du concours ne manquait pas de présenter une série de difficultés – comme c’est toujours le cas quand il s’agit de concours concernant le logement. L’habitation est un thème difficile, laborieux, parfois ingrat. Les exigences contemporaines en matière de durabilité, les contraintes constructives et légales et – surtout – la demande systématique de mixité typologique, font des projets de logement des véritables casse-tête. Un autre aspect qui caractérise ce type de projets – du moins en Suisse, mais pas seulement ici – c’est la confrontation avec des plans d’aménagement, le cas échéant, un Plan Localisé de Quartier (PLQ) extrêmement contraignant. Tellement contraignant qu’il serait plus correct de parler de soumission plutôt que de confrontation. D’un côté, les communautés publiques prennent toutes les précautions possibles au niveau légal, économique et politique. De l’autre, les architectes voient leur rôle se réduire à la formulation d’une réponse technique dont il faut démontrer la capacité d’adaptation aux conditions préalablement données.

L’éloignement ou l’opposition entre plan d’urbanisme et architecture, largement dépassé d’un point de vue théorique depuis quelques décennies, ne le sont pas quand on est confronté avec les pratiques des transformations urbaines et territoriales en vogue aujourd’hui. Les réponses élaborées dans le cadre du concours par les onze équipes sélectionnées montrent de manière explicite toutes les difficultés et toutes les contradictions de cette manière de concevoir la ville et l’habitat. Par conséquent, l’évaluation et le jugement des projets n’ont pas été moins délicats que les prémisses mêmes du concours.

L’attention du jury s’est concentrée principalement sur les aspects distributifs : tant la distribution verticale qui garantit l’accès aux différents étages que la distribution interne des logements, c’est-à-dire la manière dont les différentes pièces sont articulées et mises en relation les unes avec les autres. La primauté des qualités distributives dans l’évaluation des projets était d’ailleurs déjà mise en exergue dans le programme du concours. En effet, les choix d’implantation étant préalablement déterminés par le PLQ, les concurrents devaient pratiquement se limiter aux abords des entrées aux immeubles et, bien qu’apparemment d’importance limitée, cet aspect a été attentivement pris en considération lors du jugement, notamment en ce qui concerne le degré de perméabilité qui devrait être assez élevé dans le contexte des « plots dans un parc » auquel le PLQ fait référence.

Un autre élément d’importance dans le jugement était l’accord entre langages architecturaux, construction et articulation volumétrique, cette dernière étant prédéterminée par le PLQ.

Le jury a toujours adhéré à la volonté, clairement exprimée par la Commune, de donner deux mandats à deux groupes d’architectes, compte tenu du nombre d’immeubles à réaliser et de la variété architecturale qui semble pouvoir s’adapter sans difficulté à l’ensemble de « plots » qui constitue le PLQ. Cependant, cette volonté n’a jamais été considérée comme une obligation mais plutôt comme une opportunité. En d’autres mots, c’est à l’issue des discussions et dans le respect du programme du concours, que le jury a élaboré deux classements et proposé d’attribuer deux mandats.

Luca Ortelli
Président du jury

SOMMAIRE

- Organisateur
- Type et genre de concours
- Situation et périmètre du concours
- Objectifs généraux
- Critères de jugement
- Calendrier du concours
- Composition du jury
- Déroulement du concours
- Liste des projets rendus
- Premier tour d'élimination
- Deuxième tour et choix du/des lauréat/s
- Résultat du jugement et attribution des prix
- Recommandation du jury
- Levée de l'anonymat
- Approbation du rapport
- Projets lauréats et primés - identité
- Projets ayant participé au concours - identité

ORGANISATEUR

Le Maître de l'ouvrage et l'organisateur de la procédure sont la commune de Plan-les-Ouates.

Elle est assistée dans cette mission par Claude ZUBER Architecte EPF SIA AGA (secrétaire de procédure) qui assure l'organisation technique de la procédure en qualité d'assistant à la Maîtrise d'Ouvrage (AMO).

L'adresse de l'organisateur et du secrétariat du concours est la suivante :

Commune de Plan-les-Ouates
Route des Chevaliers-de-Malte 3
Case postale 17
1228 Plan-les-Ouates

TYPE ET GENRE DE CONCOURS

Le concours mis en place pour les lots H et E, F est un concours d'architecture conforme au règlement SIA 142 (édition 2009) avec une procédure de présélection.

La première phase de la procédure, la phase de candidature, est sélective et n'est pas anonyme. Dans cette phase, le jury a choisi, sur la base des dossiers de candidature reçus, au maximum 12 concurrents qui ont participé à la phase de concours.

Les choix du jury ont été communiqués à tous les participants à chaque phase de la procédure.

SITUATION ET PERIMETRE DU CONCOURS

Le plan localisé de quartier code 529, n°29'783 (PLQ) prévoit des périmètres constructibles à des fins d'habitation (immeubles). Il est composé de 17 secteurs, eux-mêmes composés de 1, 2 ou 3 bâtiments au total nommés de A à Q. Le PLQ prévoit également un groupe scolaire (déjà construit) et comporte un volet espaces et équipements qui concerne le solde des surfaces (aménagements externes et circulations).

Le concours portait sur les lots E1-E2, F1-F2 et le H1-H2-H3 exclusivement et ne comprenait pas de stationnements en sous-sol.



OBJECTIFS GENERAUX

Le Maître d'Ouvrage a l'ambition de contribuer, par la réalisation des lots E, F à H, à la concrétisation de la démarche de quartier durable sur le site «Les Sciers», mais aussi offrir une diversité architecturale sur le site, dans le respect des spécificités programmatiques :

- ZDLoc - Zone de Développement Locatif (sans subventions) pour le lot: H2 et F2
- PPE - Propriété Par Etage pour les lots: H3, F1 et l'ensemble des attiques selon programme spécifique.
- LUP - Logement d'Utilité Publique pour les lots: E1 et H1
- HLM - Habitation à Loyer Modéré pour le lot: E2

Il souhaite par le présent concours obtenir diverses réponses aux prérogatives du programme et choisir un projet pour ses qualités architecturales, fonctionnelles et économiques (maîtrise des coûts et respect des conditions de la zone de développement - de l'office du logement).

Dès les premières phases de planification, le projet devra intégrer la notion de développement durable, (efficacité économique et responsabilité écologique, label Minergie P). Les préoccupations liées à des constructions compatibles avec cette option seront intégrées dans la démarche de conception, ainsi que dans les propositions contenues dans le projet.

CRITERES DE JUGEMENT

Le Maître d'Ouvrage souhaite que les projets rendus tiennent compte :

- des exigences des usagers, de l'environnement et de l'économie;
- de toutes les phases « de vie » des constructions (de leur réalisation à leur déconstruction);
- de la répartition des types de logements par immeuble ou groupe d'immeubles (3 immeubles ou 2 x 2 immeubles);
- d'un concept de réalisation garantissant une rationalisation de la consommation d'énergie et privilégiant les énergies renouvelables; en proposant une enveloppe thermique performante, en optimisant le rapport de forme, en favorisant les masses inertielles, en intégrant un apport de lumière naturelle efficace et, dans la mesure du possible, de solaire passif; (résolution communale R07-2012);
- d'une approche qualitative s'appuyant sur une conception simple et efficace des moyens mis en oeuvre;
- de la faisabilité économique respectant les principes de la zone de développement 3 (ZD3) et selon les pratiques de l'administration OCLPF (anciennement OLo).

CALENDRIER DU CONCOURS

Ouverture des inscriptions au concours	12 avril 2016
Délai pour la remise des dossiers de candidature (au plus tard avant 12h00)	6 mai 2016
Procédure (jury) d'analyse des dossiers, sélection des concurrents	12 mai (13 mai en réserve) 2016
Courrier aux candidats retenus et non retenus	17 mai 2016
Délai de recours (10 jours)	27 mai 2016
Délai pour la remise des lettres et attestations des candidats retenus	27 mai 2016
Envoi des documents aux candidats retenus	30 mai 2016
Questions des concurrents jusqu'au	10 juin 2016
Réponses du jury au plus tard le	24 juin 2016
Rendu des projets (au plus tard avant 12h00)	26 août 2016
Jugement du concours (première phase)	2 septembre 2016
Analyse des projets retenus après le premier tour	du 5 au 15 septembre 2016
Réunion du jury et communication de l'analyse économique, jugement final	16 septembre 2016
Exposition publique de tous les projets remis	du 31 octobre au 10 novembre 2016

COMPOSITION DU JURY

Président : M. Luca ORTELLI
Prof./Architecte EPFL SIA

Vice-Présidente : Mme Fabienne MONBARON
Maire de la commune de Plan-les-Ouates
Membre non professionnelle

Membres professionnels dépendants :

M. Philippe ZOSSO
Architecte/Responsable du service construction et aménagement
Commune de Plan-les-Ouates

Suppléant des membres professionnels dépendants :

M. Yann GAILLARD
Urbaniste et chef de projet de la
commune de Plan-les-Ouates

Membres professionnels indépendants :

M. Jacques Diego PENA
Architecte HES
Master Class Berlage Institute Amsterdam

M. Pierre-Antoine RIEBEN
Architecte EPFZ SIA - Conseiller municipal
Commune de Plan-les-Ouates

M. Lionel SPICHER
Architecte HES SIA AGA

M. Pascal TANARI
Architecte EAUG SIA FAS

Mme Marie WEBER
Architecte EPFL SIA

M. Claude ZUBER
Architecte EPFL SIA AGA

Suppléant des membres professionnels indépendants :

Mme Irma CILACIAN
Architecte EPFL SIA – Chargée de cours HEAD-Genève

Membres non professionnels :

M. Thierry DURAND
Conseiller administratif de la
commune de Plan-les-Ouates

Suppléant des membres non professionnels :

M. Xavier MAGNIN
Conseiller administratif de la
commune de Plan-les-Ouates

Spécialistes conseils / experts :

M. Daniel DORSAZ / IEC SA
Ing./Economiste de la construction

M. Karim CHAMI
Arch./Gestionnaire en immobilier à l'office
du logement OCLPF
Canton de Genève

M. Daniele GRASSO / CBRE
Ing./Pilote de l'opération «Les Sciers» de la commune

DÉROULEMENT DU CONCOURS

Le jury s'est réuni à deux reprises, les 2 et 16 septembre 2016 dans l'Aula de l'école primaire du Sapay, commune de Plan-les-Ouates, chemin Le-Sapay 10 à Plan-les-Ouates pour le jugement des projets.

Le contrôle de la conformité des projets rendus a été effectué par la direction technique.

Tous les projets parvenus dans les délais (avant 12h00 le vendredi 26 août 2016), par poste ou porteur, étaient accompagnés des documents demandés dans le programme du concours (plan A0, documents A4 et A3, enveloppe cachetée), les 11 concurrents issus de la phase sélective ont déposé un dossier.

LISTE DES PROJETS RENDUS

N° d'enregistrement et devise des projets (par ordre de réception)

1	VESTA
2	ESCALIER C
3	OCTOPUS
4	RAINDROPS
5	GIRASOLE
6	ISABELLE
7	PIANO
8	BUENA VISTA
9	IRIS
10	LA VISITE
11	OUATES ELSE

PREMIER TOUR D'ELIMINATION

Monsieur Pierre-Antoine RIEBEN Architecte, ainsi que Monsieur Lionel SPICHER Architecte absents et excusés n'ont pas participé aux travaux du jury du 2 septembre 2016. Uniquement Monsieur SPICHER a été remplacé par Madame Irma CILACIAN, membre suppléante.

Avant de procéder au jugement des projets, le 2 septembre 2016, le jury a confirmé son intention d'analyser architecturalement et techniquement l'ensemble des projets en deux phases, la première fois (1^{er} tour) ce jour même en présence des experts, à savoir Mme Sophie MAREE Architecte collaboratrice du bureau CBRE pilote de l'opération « Les Sciers » pour la commune, ainsi que Monsieur Karim CHAMI de l'OCLPF. La seconde fois (2^{ème} tour) le vendredi 16 septembre 2016 en présence de l'ensemble du jury au complet et des experts, dont Monsieur Daniel DORSAZ/IEC SA économiste pour la présentation de leur rapport et commentaires écrits avant le deuxième tour.

Pour ce faire, il a été admis par le jury que les rapports écrits/oraux et analyses complètes des experts ne porteraient que sur les projets retenus après le premier tour d'élimination.

Après une première lecture libre (examen préliminaire individuel) de l'ensemble des projets, le jury a procédé au déroulement du premier tour de jugement le 2 septembre selon les critères d'appréciation précisés dans le programme du concours :

Qualité urbanistique :

- Le projet s'inscrivant obligatoirement dans le PLQ 29 783 (base juridique), ce point ne sera analysé que sous l'aspect de l'adéquation de la proposition architecturale dans un environnement contraint.

Qualité architecturale :

- L'appréciation de la qualité architecturale portera sur la pertinence des espaces et des volumes, et la prise en compte des mesures spécifiques liées à la réalisation de ces immeubles.

Les éléments suivants sont tout particulièrement examinés :

- les qualités typologiques des appartements, ainsi que les relations qu'ils entretiennent avec les espaces extérieurs ;

- la qualité de la distribution interne des logements, leur accessibilité; et la qualité des éléments distributifs verticaux (cages d'escaliers, ascenseurs);

- les qualités du traitement des accès aux immeubles, des espaces extérieurs en relation étroite avec les immeubles.

Qualité environnementale :

- La qualité environnementale portera essentiellement sur l'optimisation énergétique et environnementale dans le cadre de la volonté de réaliser un quartier durable, respectueux de l'environnement, en proposant préférentiellement des matériaux de construction impliquant peu d'émissions de CO2 ou d'énergie grise et répondant aux termes de la résolution communale R07-2012.

Faisabilité économique :

- La faisabilité et viabilité économique du projet porteront notamment sur l'économie de la construction et de l'exploitation.

Sont éliminés du 1^{er} tour le 2 septembre 2016 les projets suivants :

N° 1 – VESTA / N° 2 - ESCALIER C / N° 4 – RAINDROPS / N° 11 - OUATES ELSE

Tour de repêchage du 1^{er} tour :

Pas de modification des décisions, pas de repêchage.

DEUXIEME TOUR ET CHOIX DU/DES LAUREAT/S

Préalablement à ce deuxième tour de jugement, le jury procède à la deuxième audition des experts. Après ces rapports écrits et/ou oraux spécialisés, le jury procède au déroulement du deuxième tour de jugement, selon les mêmes critères d'appréciation du premier tour de jugement additionnés de l'appréciation des experts.

Sont éliminés du 2^{ème} tour du 16 septembre 2016 les projets suivants:

N° 5 – GIRASOLE / N° 8 – BUENA VISTA

Tour de repêchage du 2^{ème} tour

Pas de modification des décisions, pas de repêchage.

Choix des lauréats

Pour le choix des lauréats, les critères des deux tours précédents sont reconduits et classifiés par lot H et E-F.

Les projets suivants sont retenus et classés par catégories (ordre d'analyse)

Lot H N° 10 – LA VISITE / N° 9 – IRIS / n° 7 – PIANO / N° 6 – ISABELLE / N° 3 - OCTOPUS

Lot F-E N° 3 – OCTOPUS / N° 6 – ISABELLE /N° 7 – PIANO / N° 9 – IRIS / N° 10 – LA VISITE

Le jury procède à un dernier tour de repêchage, sans résultat.

RESULTAT DU JUGEMENT ET ATTRIBUTION DES PRIX

Une somme globale de 210'000.- frs/ht est mise à la disposition du jury. Le jury décide de répartir cette somme de la manière suivante: 132'000.- comme indemnité, soit 12'000.- frs/ht par projet rendu et accepté au jugement du concours, et un montant de 78'000.- frs/ht pour l'attribution des prix et mentions.

Le jury après avoir examiné tous les projets, a décidé à l'unanimité d'attribuer 3 prix pour chaque catégorie.

Sont classés, à l'unanimité des membres du jury :

Lot H (H1, H2, H3)

1 ^{er} rang :	N° 10	LA VISITE
2 ^{ème} rang :	N° 6	ISABELLE
3 ^{ème} rang :	N° 7	PIANO

Lot E-F (E1, E2, F1, F2)

1 ^{er} rang :	N° 6	ISABELLE
2 ^{ème} rang :	N° 7	PIANO
3 ^{ème} rang :	N° 10	LA VISITE

Le classement du concours est donc assorti des prix suivants, pour un montant de 78'000.- frs/ht.

Prix par lot (catégorie) et lauréats

1 ^{er} prix	1 ^{er} rang lot H	LA VISITE	16'000.- frs./ht
	1 ^{er} rang lot E-F	ISABELLE	16'000.- frs./ht
2 ^{ème} prix	2 ^{ème} rang lot H	ISABELLE	13'000.- frs./ht
	2 ^{ème} rang lot E-F	PIANO	13'000.- frs./ht
3 ^{ème} prix	3 ^{ème} rang lot H	PIANO	10'000.- frs./ht
	3 ^{ème} rang lot E-F	LA VISITE	10'000.- frs./ht

Le montant de chacun des prix a été attribué à l'unanimité des membres du jury.

RECOMMANMDATION DU JURY

Le jury est convaincu que les deux projets lauréats par catégorie possèdent toutes les qualités requises pour répondre aux attentes du Maître d'Ouvrage. A l'unanimité il recommande au Maître d'Ouvrage le développement et la réalisation du projet lauréat « LA VISITE » pour le lot H et « ISABELLE » pour le lot E-F.

Le montant de 12'000.- frs/ht à titre de dédommagement est confirmé pour chacun des 11 projets ayant participé au concours et admis au jugement.

LEVÉE DE L'ANONYMAT

Avant la levée de l'anonymat, le jury procède à la lecture du présent rapport et l'approuve.
Ouverture des enveloppes cachetées par M. Luca ORTELLI Président du jury.

1 - VESTA

Auteur(s) : Olivier REGAZZONI - LR Architectes Sàrl + Simon BERGER Architecte
Collaborateur(s) : Maria ESKOVA Architecte EPFL, Etienne MOULIN Architecte stagiaire
Rue Maupas 19 – 1004 LAUSANNE

2 - ESCALIER C

Auteur(s) : NB ARCH NEDIR- BOVARD- MACHEREL Architectes EPFL FAS
Collaborateur(s) : Anna BECK Architecte EPFL, Guillaume LESAGE Architecte de hmonp
Avenue de Jurigoz 20 - 1006 LAUSANNE

3 - OCTOPUS

Auteur(s) : PATERR Sàrl & DL-C SA
Collaborateur(s) : Giorgio BRAGA, Ana VIDAL, Matteo TREVISAN, Hélène COIGNET,
José RAMOS, Thierry DECOSTERD, Patrick DEVANTHÉRY, Sacha KARATI
Chemin de la Fin du Clos 38 – 1616 ATTALENS

4 - RAINDROPS

Auteur(s) : A-ARCHITECTES Sàrl
Collaborateur(s) : Barbara TIRONE, François JOSS, David SCHWAB, Pol SAEZ, Anthony JOSS,
Marco BICHSEL B+ S Ingénieur conseil
Avenue de Châtelaine 43 – 1203 GENEVE

5 - GIRASOLE

Auteur(s) : Daniela LIENGME Architectes Sàrl
Collaborateur(s) : Pilar RUIZ SUTIL, Tiago MENINO, Claire CHABROL, Juan Patricio BRUNÉ,
Laura GAMBERG, Daniela LIENGME
Rue de la Filature 19 – 1227 CAROUGE

6 - ISABELLE

Auteur(s) : Atelier ARCHIPLEIN & PERRAUDIN Architecte
Collaborateur(s) : Francis JACQUIER, Gilles PERRAUDIN, Marlène LEROUX, Juan Manuel PERRAUDIN, Quentin LEHOT, Daphne JAUSSEMERAND, David MIRAUCOURT
Rue Jean-Jacques de Sellon 4 – 1201 GENEVE

7 – PIANO

Auteur(s) : MAK Architecture & Consulting SA & PRAGMA Partenaires SA
Collaborateur(s) : Marcia AKERMANN, Mirko AKERMANN architectes ETHZ, Thierry, RAESS Bsc EPFL, Michel BAUMANN Msc EPFL/ETHZ
Chemin de Trembley 15A – 1197 PRANGINS
Hardturmstrasse 175 – 8005 ZURICH

8 – BUENA VISTA

Auteur(s) : BONHÔTE ZAPATA Architectes SA
Collaborateur(s) : Philippe BONHÔTE, Julia ZAPATA, Mathieu ROUILLON, Lionel VOLERY, Rita LISBOA, Etienne FRUNEAU, Florent PETROD
Rue du Levant 3 – 1201 GENEVE

9 - IRIS

Auteur(s) : P2L Architectes & ITTEN BRECHBÜHL
Collaborateur(s) : Nathaniel PIRAS, Roger LAGIER, Luke LAGIER, Elena GUERRA, Laurent GERBEX (Ittenbrchbühl)
Rue Eugène-Marziano 39-41 – 1227 LES ACACIAS

10 – LA VISITE

Auteur(s) : Franz GRAF & Julien MENOUD, BERIC SA
Collaborateur(s) : Adrian KNÖPFEL, Michael WYSS
Boulevard des Promenades 4 – 1227 CAROUGE

11 – OUATES ELSE

Auteur(s) : PIERRE-ALAIN DUPRAZ ARCHITECTE ETS FAS
Collaborateur(s) : Thibault DRILLOT, Samuel EVOLVI, Steve GIRARD, Chloé MASSE, Christian PESCH, André SALVADOR
Rue des Cordiers 5 – 1207 GENEVE

APPROBATION DU RAPPORT

Président

M. Luca ORTELLI



Vice-présidente

Mme Fabienne MONBARON



Membres

M. Thierry DURAND



M. Pierre-Antoine RIEBEN



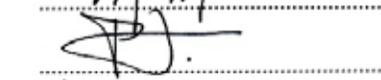
M. Philippe ZOSSO



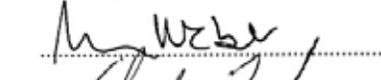
M. Jacques Diego PENA



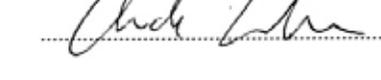
M. Lionel SPICHER



M. Pascal TANARI



Mme Marie WEBER



M. Claude ZUBER

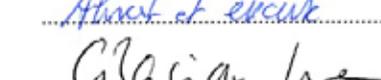


Suppléant(e)s

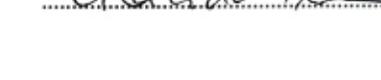
M. Yann GAILLARD



M. Xavier MAGNIN



Mme Irma CILACIAN



Plan-les-Ouates, le 16 septembre 2016

PROJETS LAUREATS ET PRIMES

N° 10 - LA VISITE

Lauréat et 1^{er} prix de la catégorie H1, H2, H3 et 3^{ème} prix de la catégorie E1, E2 et F1, F2

Auteur(s) : Franz GRAF & Julien MENOUD, BERIC SA
Collaborateur(s) : Adrian KNÖPFEL, Michael WYSS

Commentaires du jury :

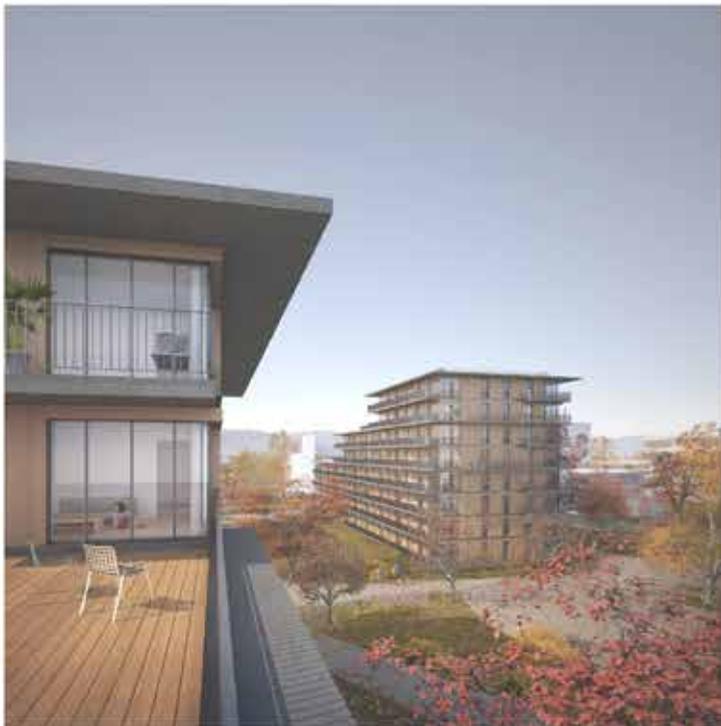
Le projet se caractérise par le traitement généreux de l'espace d'accueil et de circulation au rez-de-chaussée avec accès au Nord et au Sud, favorisant la transparence, la perméabilité, les rencontres et la mixité du projet des immeubles H. La présence de patios/courettes dans cet immeuble permet l'utilisation de la totalité de la profondeur offerte par le PLQ en éclairant les parties centrales. Le jury préconise que ce principe soit étendu au troisième appartement en contact avec cette prise de lumière.

La plupart des appartements sont traversants Nord-Sud ou offrent une double orientation, tandis que les appartements mono-orientés donnent au Sud ; de plus tous les logements disposent de prolongements externes. Ces aspects sont considérés d'importance primordiale et la manière dont ils sont traités dans ce projet est en adéquation avec les attentes du Maître d'Ouvrage tout en offrant des qualités d'habitabilité considérables.

L'architecture proposée offre une lisibilité linéaire, claire et simple, de même que la structure porteuse. Les façades en bois sont en harmonie avec la situation au milieu d'un parc arborisé et en adéquation avec l'image d'un immeuble de logements, grâce à son aspect indéniablement « domestique ».

L'optimisation du nombre de pièces par rapport aux dispositions du PLQ est relevée par le jury.

Concernant les immeubles E et F, ils présentent les mêmes qualités que celles évoquées ci-avant pour les immeubles H. Toutefois, un autre projet lui a été préféré dont l'architecture illustre mieux la situation plus urbaine de ces immeubles en bordure de la route de Saconnex-d'Arve.



7 immeubles d'habitation "Les Saliers"
 P.L.U. 2010 - Lot 11-12, 13 et 14. E.S. P1, P2

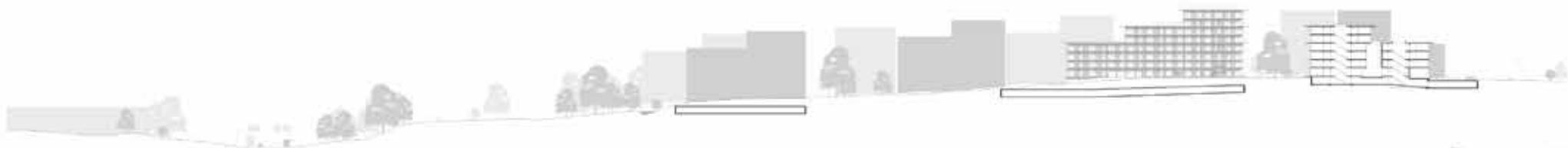
Projet
 Le projet consiste en la construction de sept immeubles d'habitation de 4 à 6 étages, répartis sur un terrain de 12 000 m² situé à proximité d'un quartier existant. Les immeubles sont conçus pour accueillir un total de 150 logements, dont 30 sont destinés à des personnes à mobilité réduite. Le projet comprend également un espace vert de 2 000 m² et un parking pour 50 véhicules.

Contexte
 Le terrain est situé dans un quartier en pleine expansion, à proximité d'équipements publics et de transports en commun. Le projet s'inscrit dans une démarche de développement durable et vise à créer un cadre de vie agréable et sécurisé pour ses habitants.

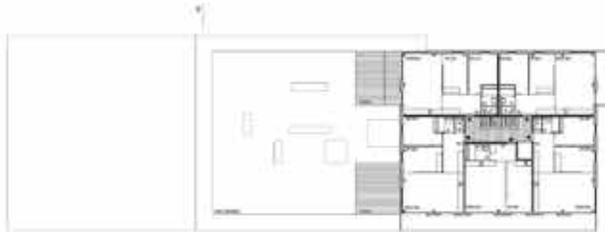
Architecture
 Les immeubles sont conçus avec une architecture contemporaine, caractérisée par des volumes rectangulaires et des matériaux nobles. Les façades sont traitées avec des bardages en bois et des revêtements en pierre naturelle. Les espaces communs sont conçus pour favoriser le lien social entre les habitants.

Services
 Le projet comprend un espace vert de 2 000 m² et un parking pour 50 véhicules. Les immeubles sont également équipés de services de proximité, tels que des commerces et des services de soins.

Conclusion
 Le projet "Les Saliers" est un exemple de développement durable et de création d'un cadre de vie agréable. Les immeubles sont conçus pour répondre aux besoins de la population et offrir un cadre de vie sécurisé et agréable.



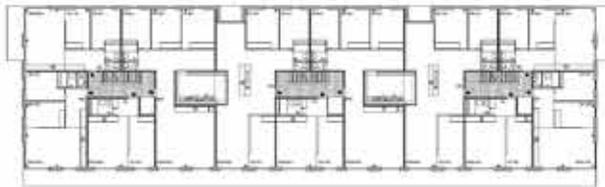
spécial / typologie 1/200



travée 11, 10, 110 - plan des étages 6 et 7
1/200 - représentation visuelle à l'échelle



travée 11, 10, 110 - plan des étages 8 et 9
1/200 - représentation visuelle à l'échelle



travée 11, 10, 110 - plan des étages 1 & 2
1/200 - représentation visuelle à l'échelle



travée 11, 10, 110 - plan des étages 3 et 4
1/200



travée 11, 10, 110 - plan de base
1/200



1110101 - façade sud-est, 1/200



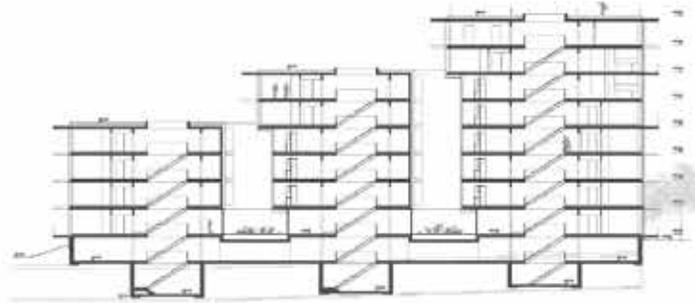
1110110 - façade sud-ouest, 1/200



1110102 - façade sud-est, 1/200



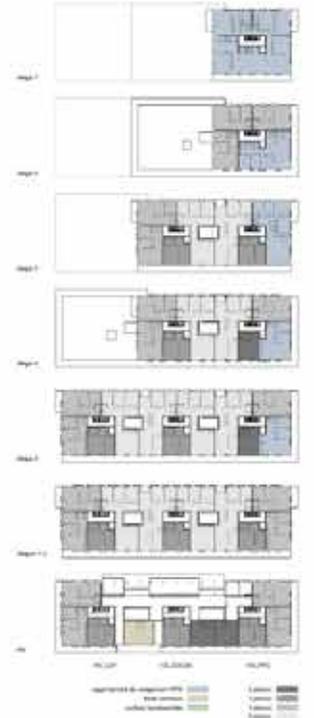
1110111 - façade sud-est, 1/200



1110101 - coupe transversale, 1/200



1110111 - coupe de A, 200





E12: Apartment, 1/200



Structure	0.50	0.50
Walls	0.10	0.10
Floors	0.10	0.10
Roofs	0.10	0.10
Stairs	0.10	0.10

Structure E1 et E2
Structure E1 et E2

E12: Apartment, 1/200



Structure	0.50	0.50
Walls	0.10	0.10
Floors	0.10	0.10
Roofs	0.10	0.10
Stairs	0.10	0.10



E142: Apartment, 1/200



E142: Apartment, 1/200

Structure E1 et E2
Structure E1 et E2



E142: Apartment, 1/200



E142: Apartment, 1/200

E142: Apartment, 1/200



E142: Apartment, 1/200



E142: Apartment, 1/200



E142: Apartment, 1/200



E1: Apartment, 1/200

E142: Apartment, 1/200



Structure E1 et E2 - plan des étages 1 & 2
Structure E1 et E2 - plan des étages 1 & 2
1/200



Structure E1, E2 et E1, E2 - plan des étages 1 & 2
1/200



Structure E1, E2 et E1, E2 - plan des étages de circulation
1/200



Structure E1 et E2 - plan des étages 1 & 2
1/200



N° 6 – ISABELLE

Lauréat et 1^{er} prix de la catégorie E1, E2 et F1, F2 et 2^{ème} prix de la catégorie H1, H2, H3

Auteur(s) : Atelier ARCHIPLEIN & PERRAUDIN Architectes
Collaborateur(s) : Francis JACQUIER, Gilles PERRAUDIN, Marlène LEROUX,
Juan Manuel PERRAUDIN, Quentin LEPOT,
Daphne JAUSSERAND, David MIRAUCOURT

Commentaires du jury:

Le projet propose un ensemble de bâtiments en pierre. L'expression minérale qui en découle semble particulièrement adaptée aux deux immeubles en bordure de la plaque urbaine (E et F), qui marquent ainsi un point d'attache au nouveau quartier. La perméabilité du rez-de-chaussée permet le double accès et met en valeur l'idée « d'habiter le parc ».

Le projet, à travers sa rigueur constructive, propose une distribution claire entre les espaces servis, situés dans le noyau central, et les espaces servants, situés en périphérie. La réalisation du noyau en pierre a été appréciée par les membres du jury en tant qu'élément capable de donner un caractère inusuel aux logements. La fonction de la pierre utilisée à la fois à l'intérieur et en façade répond de manière précise à une fonction spécifique. La tectonique de la façade permet de varier les étages et d'atténuer l'effet d'une façade principale, la pierre ceignant le bâtiment, en laissant de généreuses ouvertures et vides pour les espaces extérieurs.

La rigueur structurelle liée à l'utilisation de la pierre massive offre une variété intéressante de typologies. Les loggias d'angles offrent une double orientation aux logements ainsi qu'un prolongement de l'habitat vers le parc, tout en assurant l'intimité des usagers. Enfin, certaines typologies cherchent le côté traversant en exploitant au plus possible la profondeur des dimensions du PLQ.



Il est évident que l'habitat collectif, les maisons sont conçues dans les 10 ans à venir. Le défi est de concevoir un projet d'habitat de qualité, durable, innovant et adapté à la manière de vivre des habitants de demain.

Il s'agit de la plus grande ville d'Europe occidentale en termes de nombre d'habitants et de population totale (Paris).

- C'est un terrain plat et dépourvu de relief.
- Il y a une forte densité de population pour le logement et un maximum d'habitants.
- C'est un terrain plat et dépourvu de relief.
- C'est un terrain plat et dépourvu de relief.
- C'est un terrain plat et dépourvu de relief.
- C'est un terrain plat et dépourvu de relief.
- C'est un terrain plat et dépourvu de relief.
- C'est un terrain plat et dépourvu de relief.
- C'est un terrain plat et dépourvu de relief.
- C'est un terrain plat et dépourvu de relief.

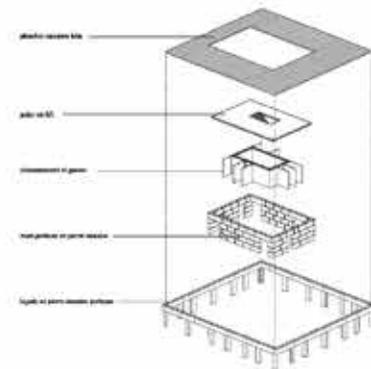
Four elements are required to ensure the success of a building: the location, the design, the construction and the people. The challenge is to create a building that is not only a place to live, but also a place to live in.



The design is a result of a process that involves the client, the architect and the construction team. The design is a result of a process that involves the client, the architect and the construction team.

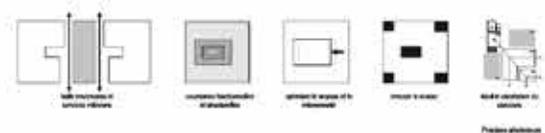
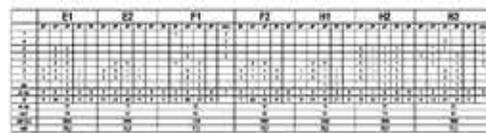
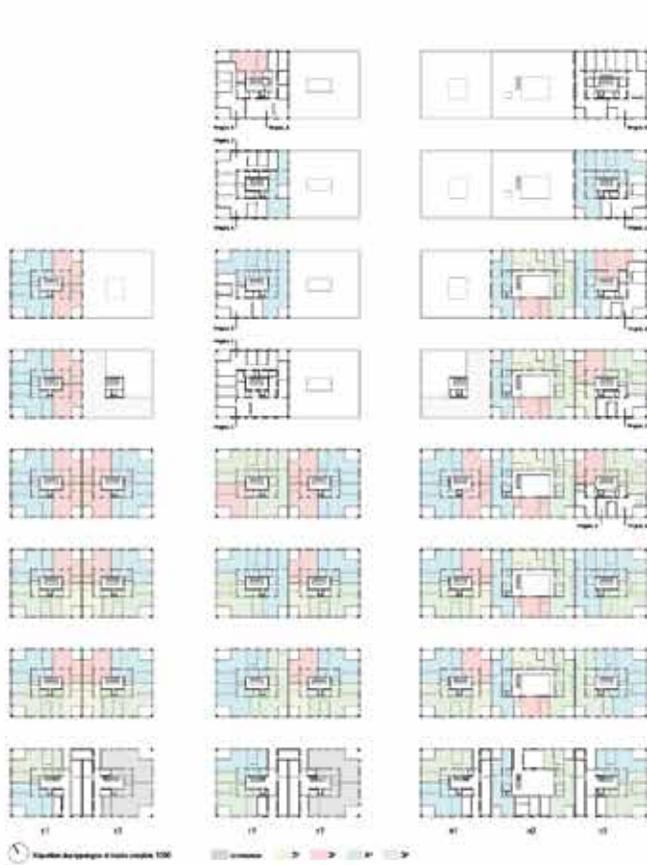
- Les Structures: Celles qui nous ont permis de construire.
- Les Structures: Celles qui nous ont permis de construire.
- Les Structures: Celles qui nous ont permis de construire.

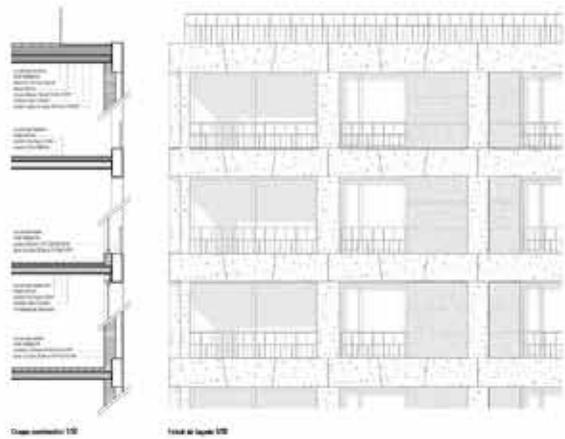
Les Structures: Celles qui nous ont permis de construire.





Architectural Photo





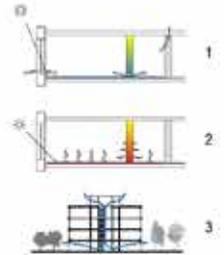
Plan section 1/20

Plan au niveau 1/20

Le projet développe une solution visant à offrir le meilleur de ce qui est disponible, en intégrant les spécificités climatiques, au fil des années de recherche et de développement.

Le projet propose une offre de services qui s'adapte aux besoins des occupants et qui évolue au fil du temps.

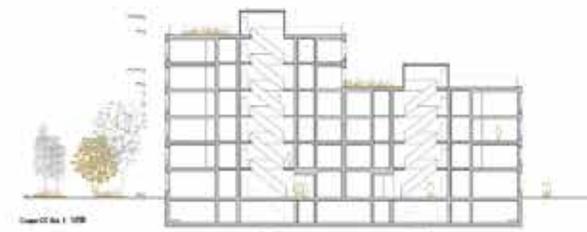
1. Construire à un rythme de construction limité, en tenant compte de l'évolution des besoins et des technologies disponibles.
2. Construire à un rythme de construction limité, en tenant compte de l'évolution des besoins et des technologies disponibles.
3. A l'initiative de l'habitant, la mise en place d'un service de maintenance qui s'adapte aux besoins et qui évolue au fil du temps.



Élévation N° 1/20



Élévation N° 2/20



Élévation N° 3/20



Élévation N° 4/20



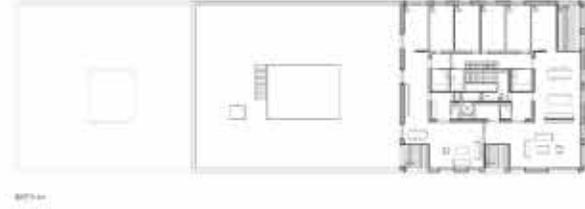
Élévation N° 5/20



100/100



100/100



100/100



100/100



100/100



100/100



100/100



100/100



100/100



100/100



100/100



100/100

N° 7 - PIANO

Lauréat du 2^{ème} prix de la catégorie E1, E2 et F1, F2 et 3^{ème} prix de la catégorie H1, H2, H3

Auteur(s) : MAK Architecture & Consulting SA et PRAGMA Partenaires SA
Collaborateur(s) : Marcia AKERMANN, Mirko AKERMANN architectes ETHZ,
Thierry RAESS. Bsc EPFL, Michel BAUMANN Msc EPFL/ETHZ

Commentaires du jury :

Le jury apprécie la volonté d'insertion des gabarits imposés par le PLQ par une horizontalité des façades soulignée par un socle et trois corps, ainsi que l'aspect très domestique des bâtiments. Les accès aux distributions verticales au rez-de-chaussée sont mono-orientés, ce qui réduit fortement la perméabilité implicite dans le PLQ en tant que série de « plots » dans un parc.

Le rapport du logement avec l'extérieur est traité de manière agréable par l'insertion de loggias généreuses au sud préservant de manière adéquate l'intimité. La loggia d'angle côté nord est en revanche moins attrayante par sa dimension et par l'usage qu'elle permet.

L'organisation typologique des logements favorise des appartements traversants ou d'angle, mais ce dispositif produit les petits appartements orientés au nord, décidément moins convaincants. Si le dimensionnement semble assez bien maîtrisé, la proposition d'intégrer dans un seul espace cuisine salle à manger séjour ne persuade pas dans la mesure où cela limite fortement l'habitabilité et l'appropriation de par les usagers. D'autant plus que l'équipement de cuisine est peu intégré à l'espace. La présence d'une « chambre blanche » offrant une utilisation indépendante selon l'évolution familiale est par contre assez appréciable.



"CONCOURS 7 IMMEUBLES D'HABITATION LES SCIERES", COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES
PIANO



Appartement de 3 pièces traversant 5 100
Avec deux possibilités d'aménagement



Appartement de 2 pièces 1 100
Avec deux possibilités d'aménagement



Appartement de 4 pièces 1 100
Avec deux possibilités d'aménagement



Photo de maquette - typologie de l'appartement traversant



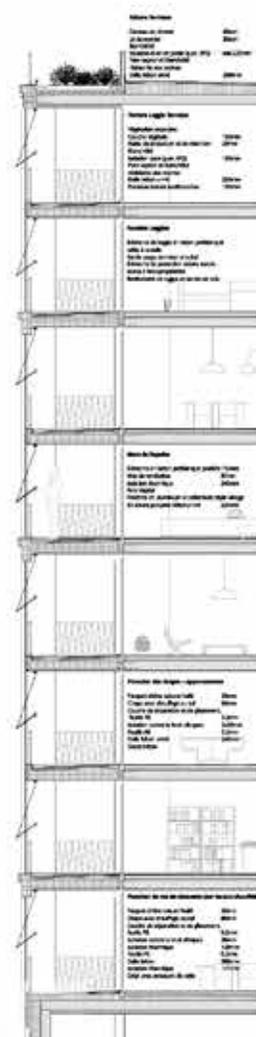
Photo de maquette - typologie de l'appartement mono-orienté



Photo de maquette - typologie de l'appartement d'angle



Décoration de la façade 1:50



Coupe constructive 1:50



Elevation est, 1:200

Section transversale AA', 1:200

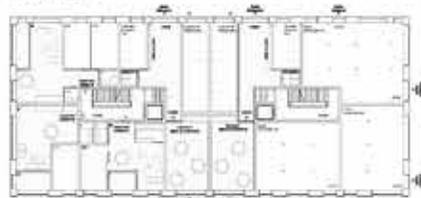


Section longitudinale BB', 1:200



"CONCOURS 7 IMMEUBLES D'HABITATION LES SCIERS", COMMUNE DE PLAN-LES-QUATES
PIANO

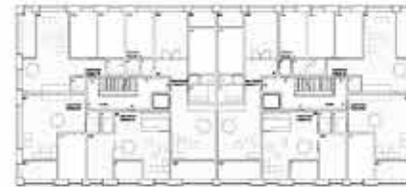
Immeubles F1 - F2



Niveau 0, 1:200



Niveau +1, 1:200



Niveau +2, 1:200



Niveau +3, 1:200



Immeubles F1 - F2



Niveau 0, 1:200



Niveau +1, 1:200



Niveau +2, 1:200



Niveau +3, 1:200



Immeubles H1 - H2 - H3



Niveau 0, 1:200



Niveau +1+2+3, 1:200



Niveau +4, 1:200

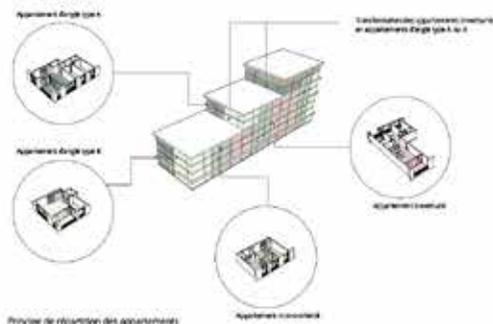




Niveau +4, 1200



Niveau +5, 1200



Resilible principe de la chambre blanche

RÉSILIENCE DES APPARTEMENTS
Le corps des étages "2 et 3" se caractérise par un grand nombre d'appartements de différents types, ce qui permet de bénéficier de logements adaptés à différents besoins. Cette approche est essentielle pour assurer la résilience de l'habitat.

PRINCIPE DE LA CHAMBRE BLANCHE
Pour les logements existants, il est possible de transformer un appartement existant en un appartement avec une chambre blanche et un bureau.

La chambre blanche

Une chambre blanche est un espace dédié au sommeil, qui est directement accessible depuis le couloir sans passer par un autre espace. Ce principe permet de créer des espaces de sommeil plus confortables et plus fonctionnels. Ce principe est appliqué à tous les logements existants et nouveaux.



Niveau +6, 1200



Niveau +5, 1200



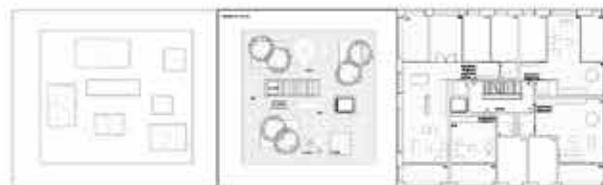
Niveau +6, 1200



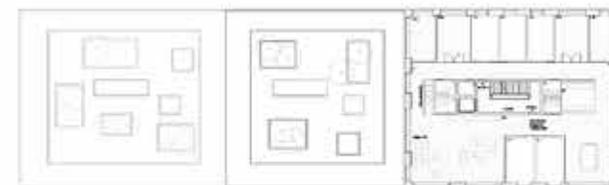
Niveau +7, 1200



Niveau +5, 1200



Niveau +6, 1200



Niveau +7, 1200



PROJETS AYANT PARTICIPE AU CONCOURS

1 - VESTA

Auteur(s) :

Olivier REGAZZONI - LR Architectes Sàrl + Simon BERGER Architecte

Collaborateur(s) :

Maria ESKOVA Architecte EPFL, Etienne MOULIN Architecte stagiaire

Rue Maupas 19 - 1004 LAUSANNE



Voies - Définir toutes les voies de circulation piétonne, cyclable et automobile. Le projet prévoit une voirie structurée autour des axes principaux et des voies secondaires. Les voies principales sont définies par la largeur des trottoirs et des bandes de circulation. Les voies secondaires sont définies par la largeur des trottoirs et des bandes de circulation.

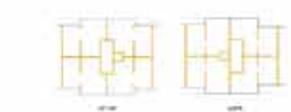
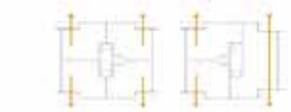
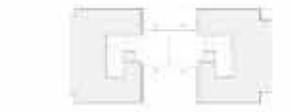
Arbres - Définir les arbres à planter dans les espaces publics et privés. Le projet prévoit une végétation diversifiée et adaptée au climat local. Les arbres sont répartis dans les courtyards, les allées et les espaces publics.

Services - Définir les services à offrir aux habitants. Le projet prévoit des services de proximité tels que des commerces, des écoles et des centres de loisirs.

Structure portante - Définir la structure portante des bâtiments. Le projet prévoit une structure en béton armé pour les bâtiments de plus de 5 étages.

Élévation - Définir l'architecture et l'esthétique des bâtiments. Le projet prévoit une architecture moderne et économe, avec des matériaux de qualité et des finitions soignées.

Coût et budget - Définir le budget et les coûts de construction. Le projet prévoit un budget global de 10 millions d'euros, réparti entre les coûts de construction, les coûts de fonctionnement et les coûts de maintenance.

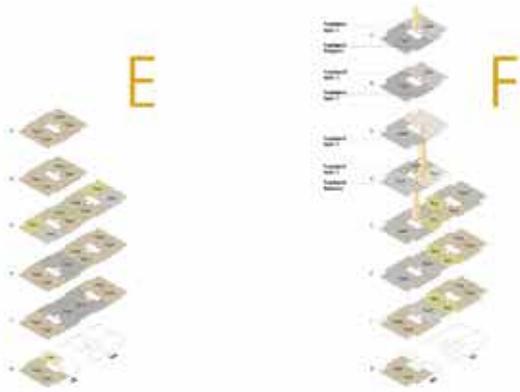


Plan masse
1/200

Élévation Sud/Ouest
Bât. N et E
1/200

Élévation Sud/Ouest
Bât. F
1/200





Niveau 7 1100 x 1200



Niveau 5 1100 x 1200



Niveau 4 1100 x 1200



Niveau 3 1100 x 1200



Niveau 2 1100 x 1200



Niveau 1 1100 x 1200



Niveau 0 1100 x 1200



Niveau -1 1100 x 1200



Rég-de-chasse 100 x 1100



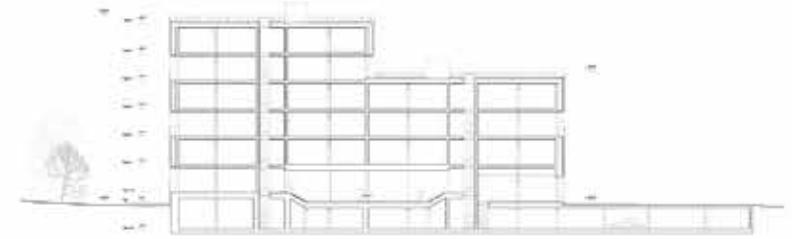
Rég-de-chasse 100 x 1100



Sous-sol 100 x 1100



Sous-sol 100 x 1100



Coupe longitudinale 1100
Bâtiment F



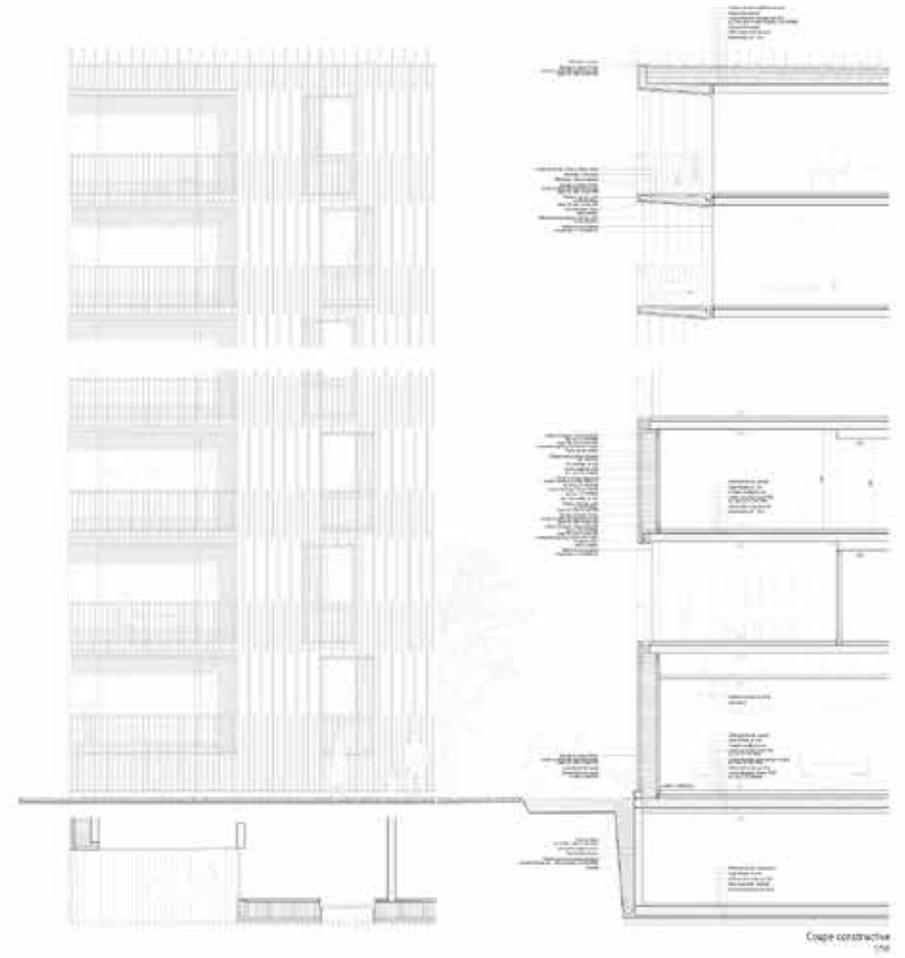
Coupe longitudinale
Bâtiment E



Loggia 2^{ème} étage
Site F vers E



Elevés Bat. II



Coupe constructive
1/20



Coupe transverse
Bat. I or 4
1/20

Coupe longitudinale
Bat. II
1/20

H



Niveau 7 1000 m²



LIPNER, 3 pièces, 53 m², 1000



Niveau 5 1000 m²



LOCPIE, 3 pièces, 50 m², 1000



Niveau 4 1000 m²



LIPNER, 4 pièces, 55 m², 1000



LOCPIE, 4 pièces, 75 m², 1000



Niveau 3 1000 m²



LIPNER, 4 pièces, 55 m², 1000



LOCPIE, 6 pièces, 131 m², 1000



Niveau 2 1000 m²



LIPNER, 5 pièces, 76 m², 1000



Rez-de-chaussée 1000 m²



LIPNER, 7 pièces, 128 m², 1000



Sous-sol 1000 m²



Informez le propriétaire
PELUX

2 – ESCALIER C

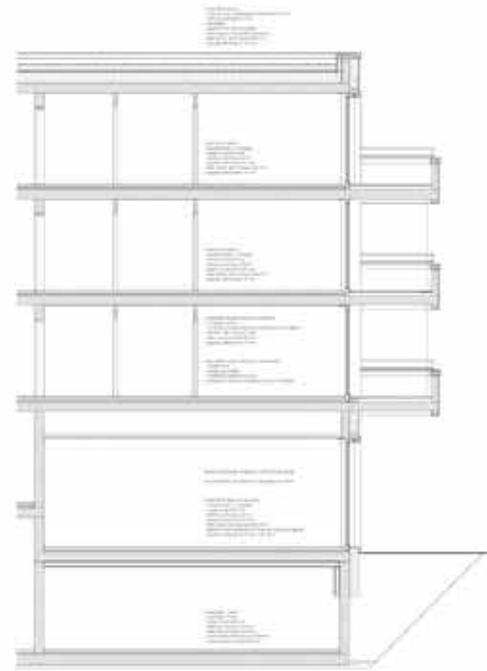
Auteur(s) :

NB ARCH NEDIR- BOVARD- MACHEREL Architectes EPFL FAS

Collaborateur(s) :

Anna BECK Architecte EPFL, Guillaume LESAGE Architecte de hmonp

Avenue de Jurigoz 20 - 1006 LAUSANNE



Présentation
 Ce projet consiste en quatre bâtiments de 12, 10, 10 et 10 étages situés sur un terrain de 10 000 m². Les bâtiments sont conçus pour accueillir un total de 150 logements, répartis en appartements et maisons de ville. Le projet est situé dans un quartier en pleine expansion, à proximité d'écoles, de commerces et de transports en commun.

Plan de masse
 Le plan de masse illustre la disposition des bâtiments et des espaces extérieurs. Les bâtiments sont disposés de manière à créer des courtyards et des zones de circulation piétonne. Les espaces extérieurs sont aménagés avec des arbres, des bancs et des zones de jeux pour enfants.

Plan de coupe
 Les plans de coupe montrent la structure interne des bâtiments, y compris les escaliers, les ascenseurs et les espaces communs. Les coupes sont réalisées à différents niveaux pour illustrer la diversité des espaces habitables.

Plan de détail
 Les plans de détail fournissent une vue plus précise des éléments architecturaux, tels que les balcons, les fenêtres et les entrées des appartements. Ces plans sont essentiels pour la construction et la finition des bâtiments.

Plan de répartition des logements
 Ce plan résume la répartition des logements à l'intérieur de chaque bâtiment. Il indique le nombre de logements par étage, le type de logement (appartement ou maison de ville) et la surface habitable de chaque unité.

Plan de répartition des surfaces
 Ce plan résume la répartition des surfaces totales, y compris les surfaces habitables, les surfaces communes et les surfaces extérieures. Il permet de visualiser l'efficacité de l'utilisation de l'espace et de comparer les différents bâtiments.

Plan de répartition des surfaces extérieures
 Ce plan résume la répartition des surfaces extérieures, y compris les courtyards, les zones de circulation piétonne et les zones de jeux pour enfants. Il permet de visualiser l'impact du projet sur l'espace public et de planifier les aménagements nécessaires.





plan 7, stage F1 (PPF) 444.50, echelle 1:200



plan 7, stage H3 (PPF) 444.50, echelle 1:200



plan 6, stage F1 (PPF) 441.50, echelle 1:200



plan 6, stage H3 (PPF) 441.50, echelle 1:200



plan 5, stage E1 (SUP) 439.20, echelle 1:200



plan 5, stage F1 (PPF) 437.70, echelle 1:200



plan 5, stage H3 (ZELOC) 438.70, echelle 1:200



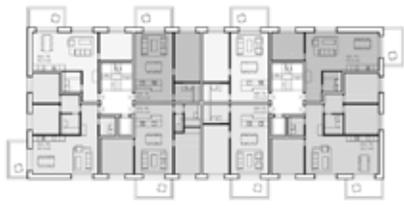
plan 4, stage E1 (SUP) 436.30, echelle 1:200



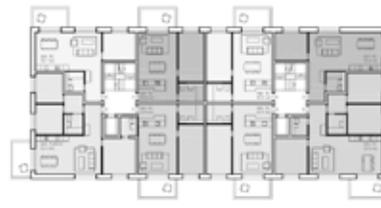
plan 4, stage F1 (PPF) 435.50, echelle 1:200



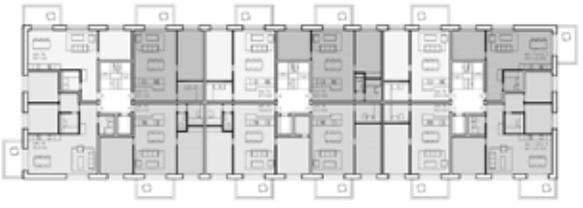
plan 4, stage H3 (ZELOC) 435.50, echelle 1:200



plan 3, stage E1 (SUP) 433.40, echelle 1:200



plan 3, stage F1 (PPF) 432.90, echelle 1:200



plan 3, stage H3 (ZELOC) 432.90, echelle 1:200



plan appartement 3 pièces variante aménagement 1 échelle 1/100



plan appartement 2 pièces variante aménagement 2 échelle 1/100



plan appartement 4 pièces variante aménagement 1 échelle 1/100



plan appartement 4 pièces variante aménagement 2 échelle 1/100



plan appartement 2 pièces variante aménagement 1 échelle 1/100



plan appartement 2 pièces variante aménagement 2 échelle 1/100



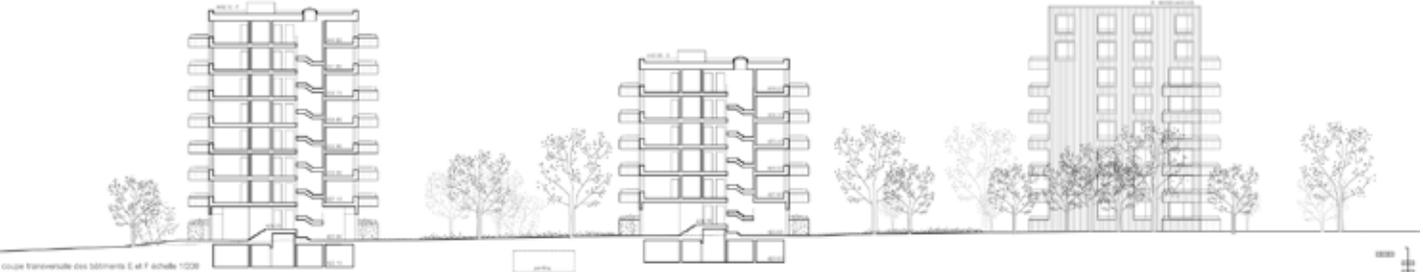
coupe longitudinale du bâtiment C échelle 1/200



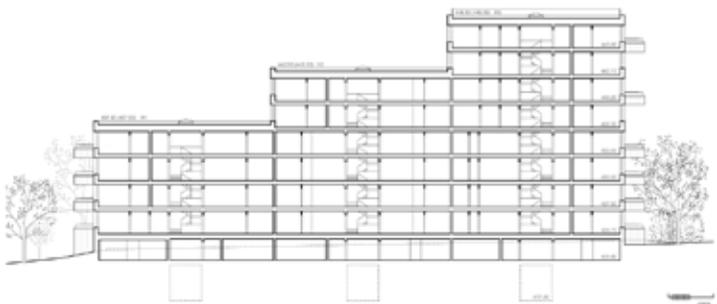
élévation nord-est des bâtiments C et H échelle 1/200



coupe longitudinale du bâtiment F échelle 1/200



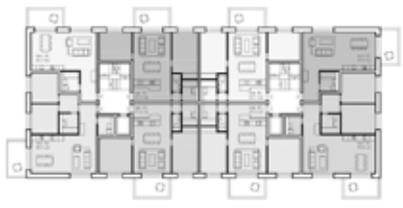
coupe transversale des bâtiments E et F échelle 1/200



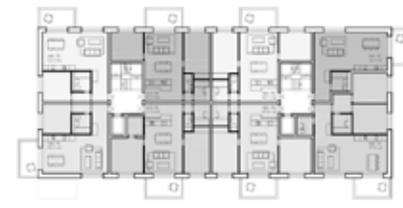
coupe longitudinale du bâtiment H échelle 1/200



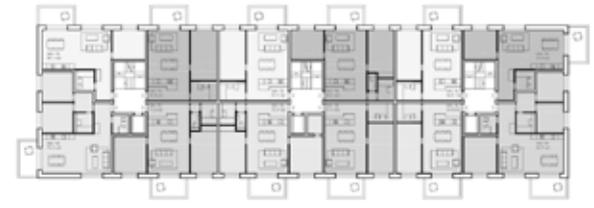
élévation sud-est des bâtiments C et F échelle 1/200



plan 2, stage E1 (E1) / E2 (E1/E2), 430.50, échelle 1:200



plan 2, stage F1 (F1) / F2 (F1/F2), 430.50, échelle 1:200



plan 2, stage H1 (H1) / H2 (H1/H2) / H3 (H1/H2/H3), 430.50, échelle 1:200



plan 1, stage E1 (E1) / E2 (E1/E2), 427.60, échelle 1:200



plan 1, stage F1 (F1) / F2 (F1/F2), 427.10, échelle 1:200



plan 1, stage H1 (H1) / H2 (H1/H2) / H3 (H1/H2/H3), 427.10, échelle 1:200



plan no-de-chaussée E1 (E1) / E2 (E1/E2), 429.70/425.50, échelle 1:200



plan no-de-chaussée F1 (F1) / F2 (F1/F2), 423.00/424.25, échelle 1:200



plan no-de-chaussée H1 (H1) / H2 (H1/H2) / H3 (H1/H2/H3), 423.00/424.70, échelle 1:200



plan coupe E1 (E1) / E2 (E1/E2), 421.80/420.60, échelle 1:200



plan coupe F1 (F1) / F2 (F1/F2), 421.30/423.10, échelle 1:200



plan coupe H1 (H1) / H2 (H1/H2) / H3 (H1/H2/H3), 417.40/422.60, échelle 1:200



élévation sud-ouest E1/E2 échelle 1:200



élévation sud-ouest F1/F2 échelle 1:200



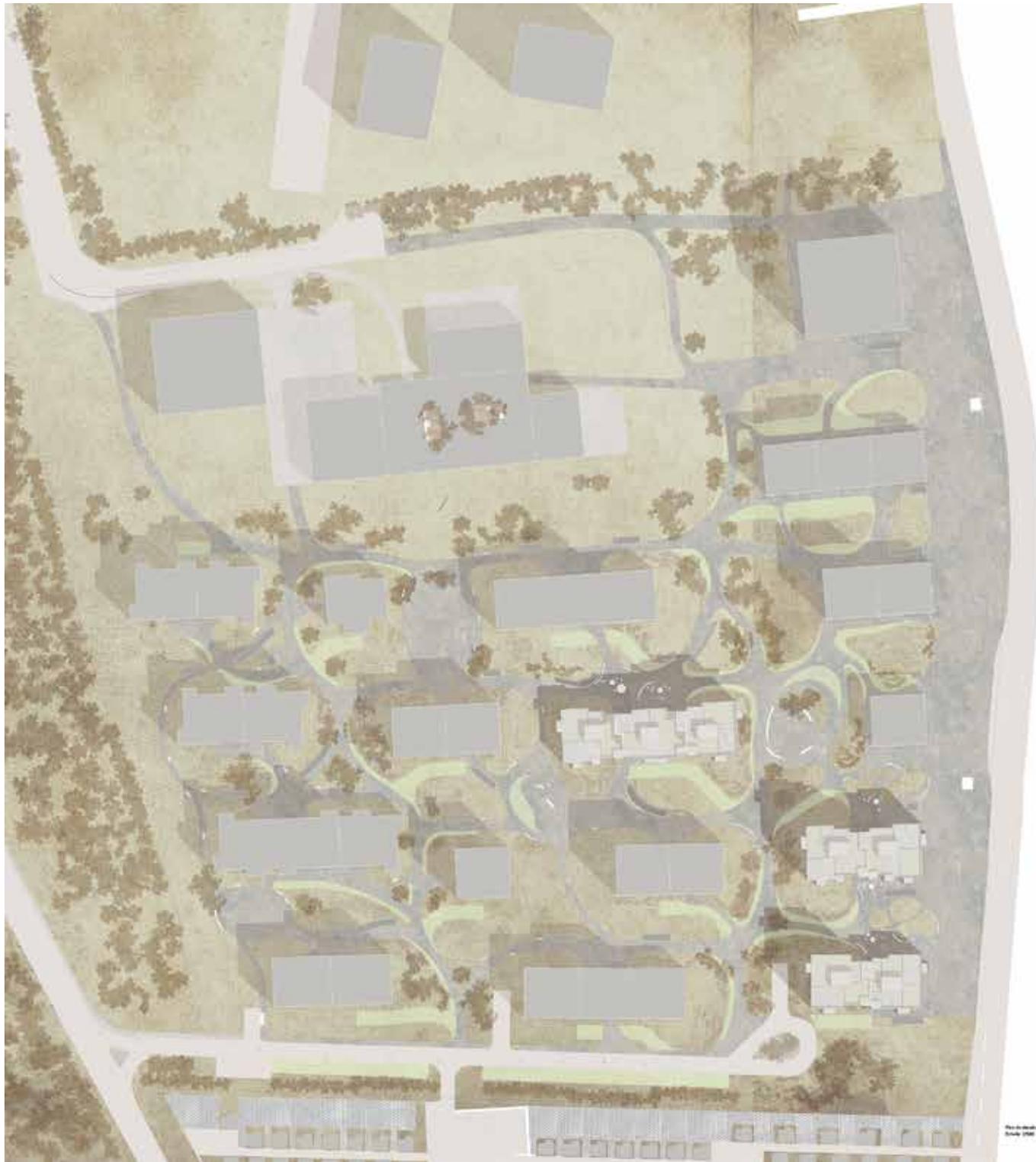
élévation sud-ouest H1/H2/H3 échelle 1:200

3 - OCTOPUS

Auteur(s) :
PATERR Sàrl & DL-C SA

Collaborateur(s) :
Giorgio BRAGA, Ana VIDAL, Matteo TREVISAN
Hélène COIGNET, José RAMOS, Thierry DECOSTERD,
Patrick DEVANTHÉRY, Sacha KARATI

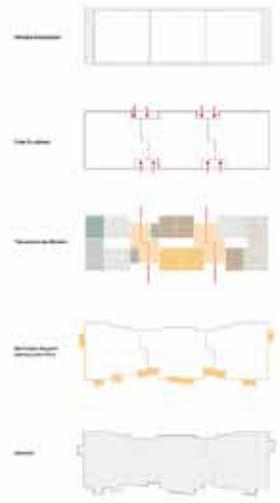
Chemin de la Fin du Clos 38 - 1616 ATTALENS



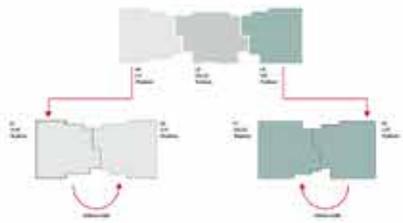
Design Philosophy

Las propuestas de vivienda presentadas en el concurso de la Fundación Problema han sido seleccionadas por su capacidad de integrar el espacio urbano y el paisaje natural. El concurso buscó generar un modelo de barrio que estuviera integrado a su entorno, que no fuera un elemento ajeno al paisaje urbano existente.

El concurso buscó generar un modelo de barrio que estuviera integrado al paisaje urbano y natural. El concurso buscó generar un modelo de barrio que estuviera integrado al paisaje urbano y natural. El concurso buscó generar un modelo de barrio que estuviera integrado al paisaje urbano y natural.



Urban Philosophy



Problema
Scale 1:500





Section
appartement P10, P11
niveau 00+01
niveau 00+02



Section
appartement P12, P13
niveau 00+01
niveau 00+02



Section
appartement P14, P15
niveau 00+01
niveau 00+02



Section
appartement P16, P17
niveau 00+01
niveau 00+02



Plan de l'appartement P10
niveau 00+02



Éléments de la
 1. Terrasse (niveau 00+01)
 2. Loggia (niveau 00+01)
 3. Hall d'entrée
 4. Séjour
 5. Cuisine ouverte sur la loggia et la salle à manger
 6. Salle à manger
 7. Chambre
 8. Salle de bains
 9. WC
 10. Balcon (niveau 00+02)
 11. Terrasse (niveau 00+02)

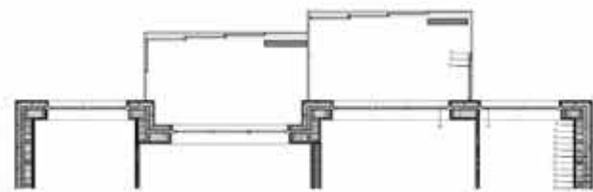
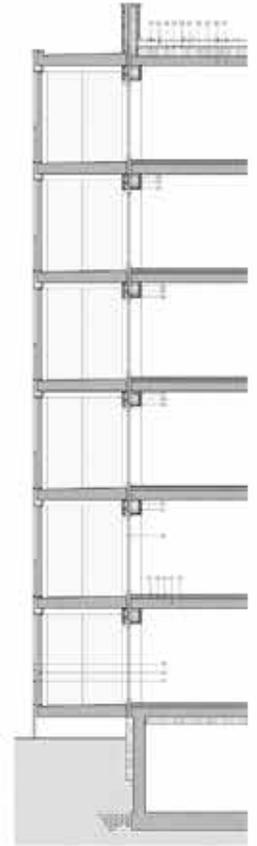
Éléments de la
 12. Loggia
 13. Loggia (niveau 00+01)
 14. Loggia (niveau 00+01)
 15. Loggia (niveau 00+01)
 16. Loggia (niveau 00+01)

Éléments de la
 17. Loggia (niveau 00+01)
 18. Loggia (niveau 00+01)
 19. Loggia (niveau 00+01)
 20. Loggia (niveau 00+01)
 21. Loggia (niveau 00+01)
 22. Loggia (niveau 00+01)
 23. Loggia (niveau 00+01)
 24. Loggia (niveau 00+01)
 25. Loggia (niveau 00+01)
 26. Loggia (niveau 00+01)

Composants et matériaux
 Le système de façade est composé de panneaux de verre et de panneaux de bois. Les panneaux de verre sont fixés à l'aide de supports en aluminium anodisé. Les panneaux de bois sont fixés à l'aide de supports en aluminium anodisé. Le système de façade est conçu pour être durable et résistant aux intempéries. Les matériaux utilisés sont de haute qualité et respectent l'environnement. Le système de façade est également conçu pour être facile à entretenir. Les composants et matériaux utilisés sont les suivants :

Composants et matériaux
 Le système de façade est composé de panneaux de verre et de panneaux de bois. Les panneaux de verre sont fixés à l'aide de supports en aluminium anodisé. Les panneaux de bois sont fixés à l'aide de supports en aluminium anodisé. Le système de façade est conçu pour être durable et résistant aux intempéries. Les matériaux utilisés sont de haute qualité et respectent l'environnement. Le système de façade est également conçu pour être facile à entretenir. Les composants et matériaux utilisés sont les suivants :

Plan de l'appartement P10
niveau 00+02

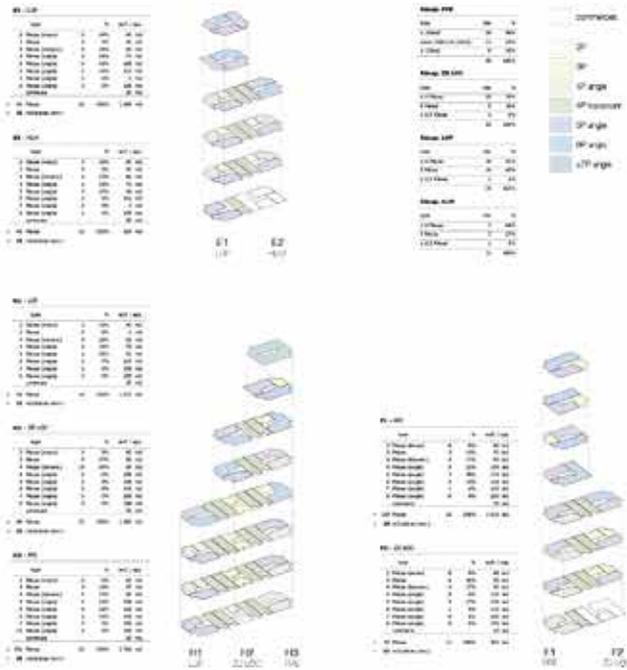


4 - RAINDROPS

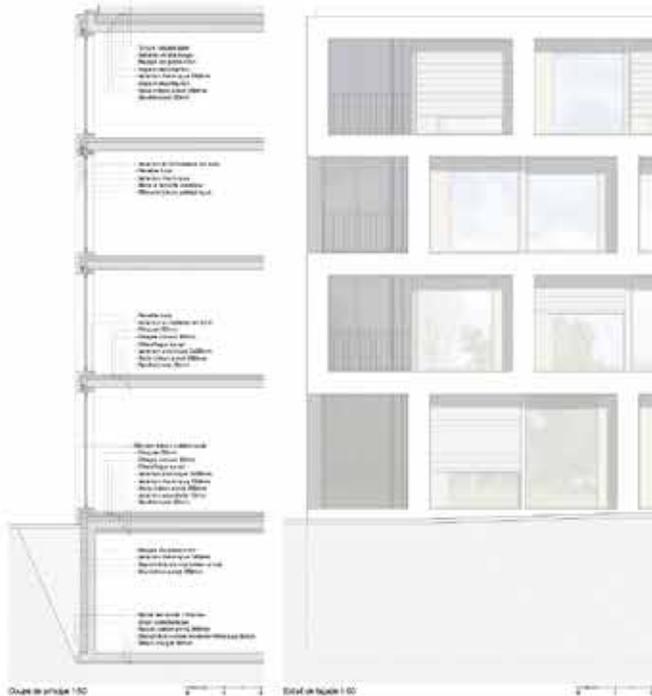
Auteur(s) :
A-ARCHITECTES Sàrl

Collaborateur(s) :
Barbara TIRONE, François JOSS, David SCHWAB, Pol SAEZ, Anthony JOSS
Marco BICHSEL B+ S Ingénieur conseil

Avenue de Châtelaine 43 - 1203 GENEVE



Perspective - vue du bâtiment n°11-12-13-14



Perspective - vue des bâtiments n°15-17-18-19

E1



Niveau 00m00

échelle 1:200



3D RENDERING

F1



Niveau 00m00

échelle 1:200

E1 E2



Niveau 00m00

échelle 1:200



Coupe Est-Ouest (00m00)

échelle 1:200

F1 F2



Niveau 00m00

échelle 1:200

E1 E2



Niveau 00m00

échelle 1:200



Coupe Est-Ouest (00m00)

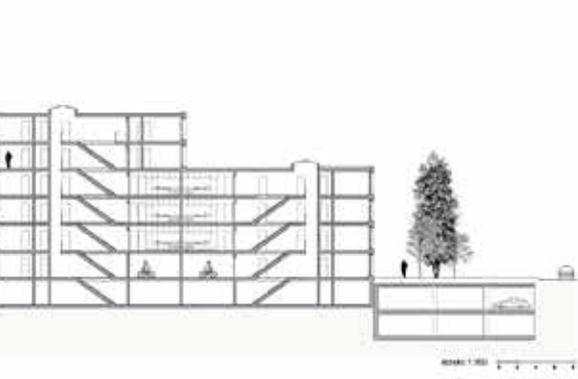
échelle 1:200



Niveau 00m00

échelle 1:200

E1 E2



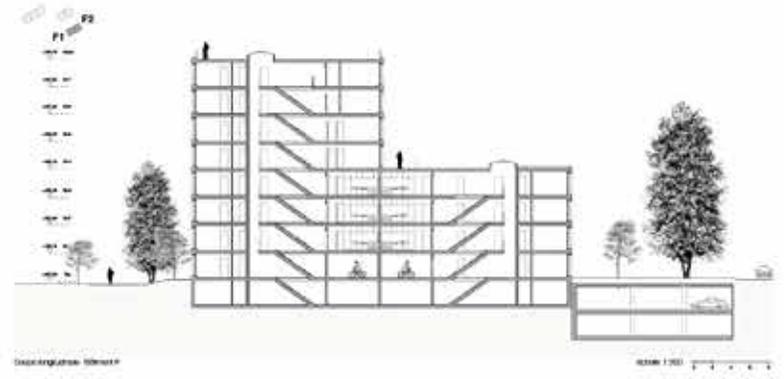
Coupe Est-Ouest (00m00)

échelle 1:200



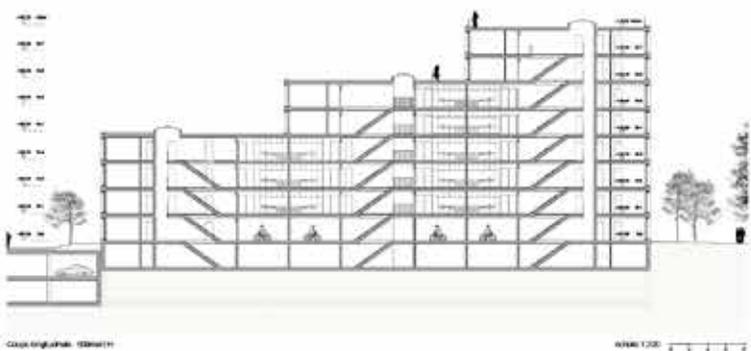
coupe Sud-Nord (00m00)

échelle 1:200



Coupe Est-Ouest (00m00)

échelle 1:200



5 - GIRASOLE

Auteur(s) :

Daniela LIENGME architectes Sàrl

Collaborateur(s) :

Pilar RUIZ SUTIL, Tiago MENINO, Claire CHABROL, Juan Patricio BRUNÉ

Laura GAMBERG, Daniela LIENGME

Rue de la Filature 19 - 1227 CAROUGE



plan de situation 1/500



AA coupe longitudinale sur bâtiment E et façade SUD du bâtiment H 1/200



BB façade SUD du bâtiment F 1/200

DESIGNER ET ARCHITECTE D'INTERIEUR

Le projet est né de la volonté de la commune de Plan les Quates de créer un cadre de vie moderne et agréable pour ses habitants. L'objectif est de créer un quartier d'habitat de qualité, qui s'intègre harmonieusement dans le paysage local et qui offre des logements de qualité, adaptés aux besoins de la population locale.

DESIGNER ET ARCHITECTE D'INTERIEUR

Le projet est né de la volonté de la commune de Plan les Quates de créer un cadre de vie moderne et agréable pour ses habitants. L'objectif est de créer un quartier d'habitat de qualité, qui s'intègre harmonieusement dans le paysage local et qui offre des logements de qualité, adaptés aux besoins de la population locale.

PROJETANT

Le projet est né de la volonté de la commune de Plan les Quates de créer un cadre de vie moderne et agréable pour ses habitants. L'objectif est de créer un quartier d'habitat de qualité, qui s'intègre harmonieusement dans le paysage local et qui offre des logements de qualité, adaptés aux besoins de la population locale.

Le projet est né de la volonté de la commune de Plan les Quates de créer un cadre de vie moderne et agréable pour ses habitants. L'objectif est de créer un quartier d'habitat de qualité, qui s'intègre harmonieusement dans le paysage local et qui offre des logements de qualité, adaptés aux besoins de la population locale.

DESIGNER ET ARCHITECTE D'INTERIEUR

Le projet est né de la volonté de la commune de Plan les Quates de créer un cadre de vie moderne et agréable pour ses habitants. L'objectif est de créer un quartier d'habitat de qualité, qui s'intègre harmonieusement dans le paysage local et qui offre des logements de qualité, adaptés aux besoins de la population locale.

DESIGNER ET ARCHITECTE D'INTERIEUR

Le projet est né de la volonté de la commune de Plan les Quates de créer un cadre de vie moderne et agréable pour ses habitants. L'objectif est de créer un quartier d'habitat de qualité, qui s'intègre harmonieusement dans le paysage local et qui offre des logements de qualité, adaptés aux besoins de la population locale.

Le projet est né de la volonté de la commune de Plan les Quates de créer un cadre de vie moderne et agréable pour ses habitants. L'objectif est de créer un quartier d'habitat de qualité, qui s'intègre harmonieusement dans le paysage local et qui offre des logements de qualité, adaptés aux besoins de la population locale.

Le projet est né de la volonté de la commune de Plan les Quates de créer un cadre de vie moderne et agréable pour ses habitants. L'objectif est de créer un quartier d'habitat de qualité, qui s'intègre harmonieusement dans le paysage local et qui offre des logements de qualité, adaptés aux besoins de la population locale.

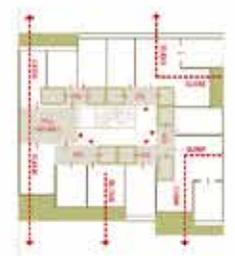
Le projet est né de la volonté de la commune de Plan les Quates de créer un cadre de vie moderne et agréable pour ses habitants. L'objectif est de créer un quartier d'habitat de qualité, qui s'intègre harmonieusement dans le paysage local et qui offre des logements de qualité, adaptés aux besoins de la population locale.

Le projet est né de la volonté de la commune de Plan les Quates de créer un cadre de vie moderne et agréable pour ses habitants. L'objectif est de créer un quartier d'habitat de qualité, qui s'intègre harmonieusement dans le paysage local et qui offre des logements de qualité, adaptés aux besoins de la population locale.

Le projet est né de la volonté de la commune de Plan les Quates de créer un cadre de vie moderne et agréable pour ses habitants. L'objectif est de créer un quartier d'habitat de qualité, qui s'intègre harmonieusement dans le paysage local et qui offre des logements de qualité, adaptés aux besoins de la population locale.

Le projet est né de la volonté de la commune de Plan les Quates de créer un cadre de vie moderne et agréable pour ses habitants. L'objectif est de créer un quartier d'habitat de qualité, qui s'intègre harmonieusement dans le paysage local et qui offre des logements de qualité, adaptés aux besoins de la population locale.

Le projet est né de la volonté de la commune de Plan les Quates de créer un cadre de vie moderne et agréable pour ses habitants. L'objectif est de créer un quartier d'habitat de qualité, qui s'intègre harmonieusement dans le paysage local et qui offre des logements de qualité, adaptés aux besoins de la population locale.





CC façades EST des bâtiments P-S 1/200



DD coupes transversales sur bâtiments I et II et façade EST du bâtiment II 1/200



EE coupe transversale sur bâtiment II et façades OUEST des bâtiments E-F 1/200



FF façade sud du bâtiment I 1/200



Détail constructif 1/50



8 – BUENA VISTA

Auteur(s) :
BONHÔTE ZAPATA Architectes SA

Collaborateur(s) :
Philippe BONHÔTE, Julia ZAPATA, Mathieu ROUILLON, Lionel
VOLERY, Rita LISBOA, Etienne FRUNEAU, Florent PETROD

Rue du Levant 3 - 1201 GENEVE



Unidad 100 - Plan N° 100-100



Unidad 101 - Plan N° 101-100



Unidad 102 - Plan N° 102-100



Unidad 103 - Plan N° 103-100



Unidad 104 - Plan N° 104-100



Unidad 105 - Plan N° 105-100



Unidad 106 - Plan N° 106-100



Unidad 107 - Plan N° 107-100



Unidad 108 - Plan N° 108-100



Unidad 109 - Plan N° 109-100



Unidad 110 - Plan N° 110-100



Unidad 111 - Plan N° 111-100



Unidad 112 - Plan N° 112-100



Unidad 113 - Plan N° 113-100



Unidad 114 - Plan N° 114-100



Unidad 115 - Plan N° 115-100



Unidad 116 - Plan N° 116-100



Unidad 117 - Plan N° 117-100



Unidad 100 - Plan 100 - 130A



Unidad 100 - Plan 100 - 130B



Unidad 100 - Plan 100 - 130C



Unidad 100 - Plan 100 - 130D



Unidad 100 - Plan 100 - 130E



Unidad 100 - Plan 100 - 130F



Unidad 100 - Plan 100 - 130G



Unidad 100 - Plan 100 - 130H



Unidad 100 - Plan 100 - 130I



Unidad 100 - Plan 100 - 130J



Unidad 100 - Plan 100 - 130K



Unidad 100 - Plan 100 - 130L



Unidad 100 - Plan 100 - 130M



Unidad 100 - Plan 100 - 130N



Unidad 100 - Plan 100 - 130O



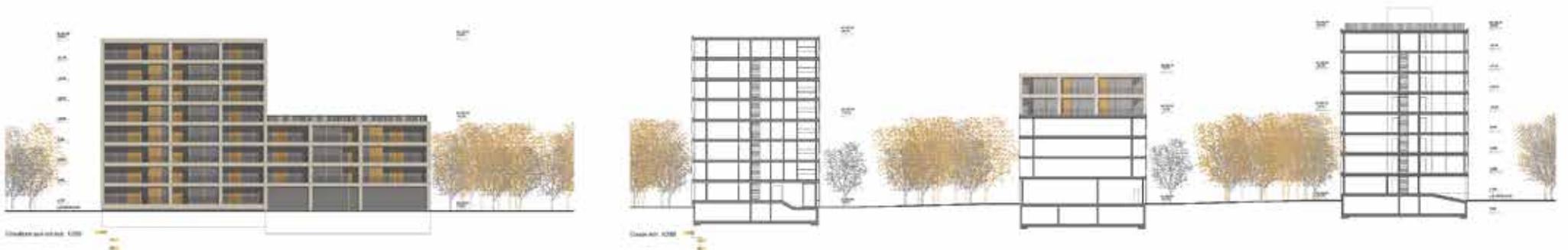
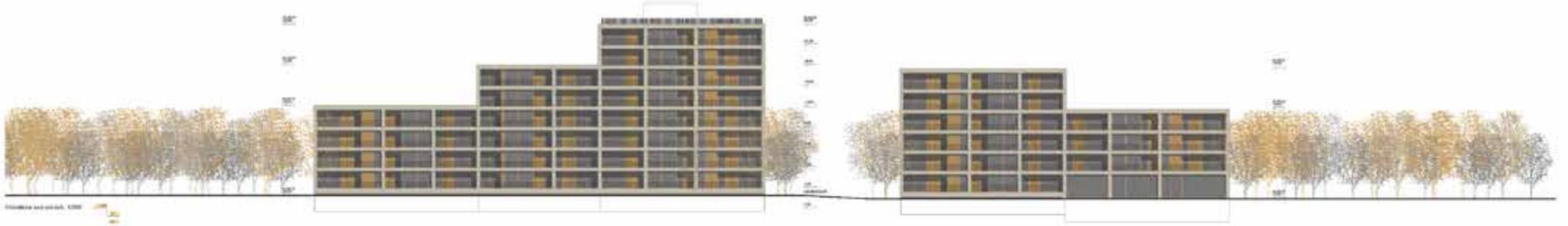
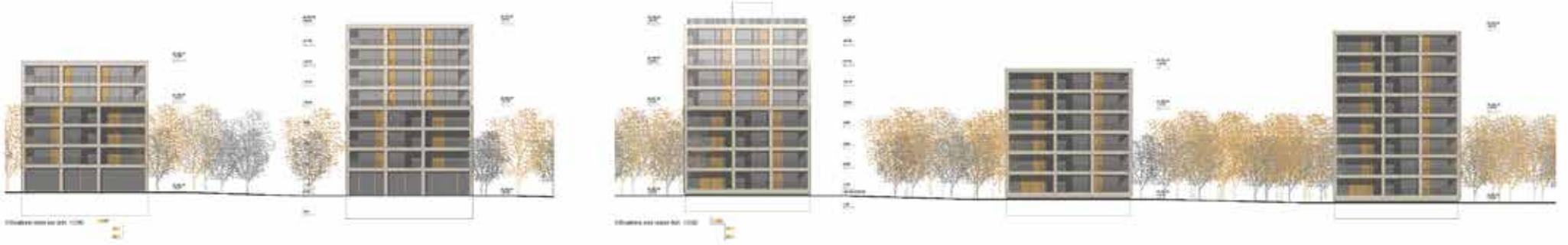
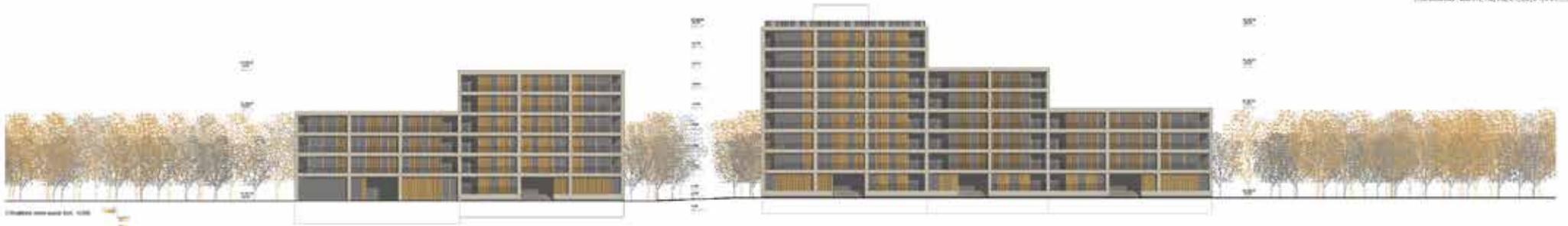
Unidad 100 - Plan 100 - 130P



Unidad 100 - Plan 100 - 130Q



Unidad 100 - Plan 100 - 130R



9 - IRIS

Auteur(s) :

P2L Architectes & ITTEN BRECHBÜHL

Collaborateur(s) :

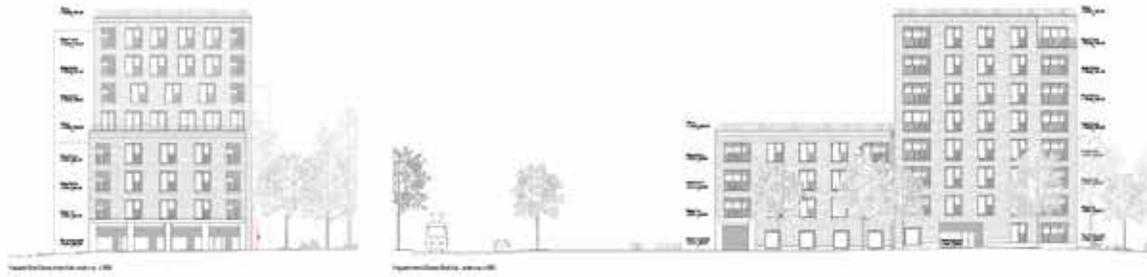
Nathaniel PIRAS, Roger LAGIER, Luke LAGIER, Elena GUERRA
Laurent GERBEX (Ittenbrchbühl)

Rue Eugène-Marziano 39-41 - 1227 LES ACACIAS





SECTION 101 - EAST ELEVATION



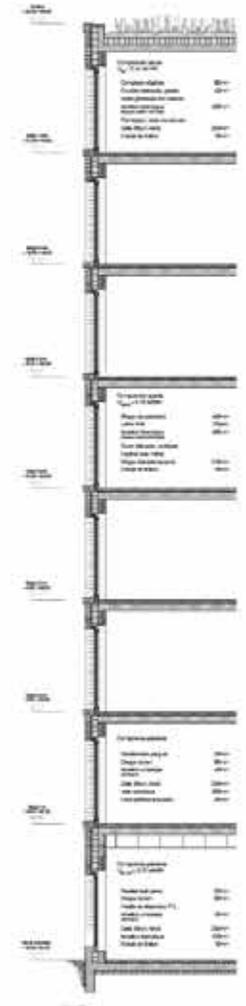
SECTION 102 - WEST ELEVATION



SECTION 103 - SOUTH ELEVATION



SECTION 104



SECTION 105

Material and finish legends for various sections:

- SECTION 101:**
 - 01 - Brick
 - 02 - Concrete
 - 03 - Glass
 - 04 - Steel
- SECTION 102:**
 - 01 - Brick
 - 02 - Concrete
 - 03 - Glass
 - 04 - Steel
- SECTION 103:**
 - 01 - Brick
 - 02 - Concrete
 - 03 - Glass
 - 04 - Steel
- SECTION 104:**
 - 01 - Brick
 - 02 - Concrete
 - 03 - Glass
 - 04 - Steel
 - 05 - Wood
- SECTION 105:**
 - 01 - Brick
 - 02 - Concrete
 - 03 - Glass
 - 04 - Steel
 - 05 - Wood

11 - OUATES ELSE

Auteur(s) :

PIERRE-ALAIN DUPRAZ ARCHITECTE ETS FAS

Collaborateur(s) :

Thibault DRILLOT, Samuel EVOLVI, Steve GIRARD, Chloé MASSE,
Christian PESCH, André SALVADOR

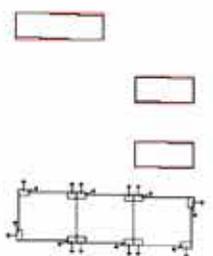
Rue des Cordiers 5 - 1207 GENEVE

CONCOURS 7 IMMEUBLES D'HABITATION «LES SCIERS» COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES

Le plan d'implantation de la partie « Les Sciers » de la desserte des communes, se compose d'étages, des accès et des implantations des immeubles. Le projet propose, malgré le peu de marge de manœuvre qui se voit offrir, une architecture adaptée à son contexte et répondant au maximum des critères des habitants locaux en proposant des logements adaptés à leur situation. Les logements proposés sont adaptés à leur situation et à leur contexte. Les logements proposés sont adaptés à leur situation et à leur contexte.

Des volumes simples

La volumétrie répond à la géométrie d'habitat du Plan Local de Coopération en offrant des logements en pied, avec les immeubles (C1). Les décalages simples marquent les volumes et les volumes sont adaptés à leur situation. Le projet propose, malgré le peu de marge de manœuvre qui se voit offrir, une architecture adaptée à son contexte et répondant au maximum des critères des habitants locaux en proposant des logements adaptés à leur situation. Les logements proposés sont adaptés à leur situation et à leur contexte.



PLAN DE SITUATION 1/500



IMMEUBLE H_1 1er ETAGE 1/500



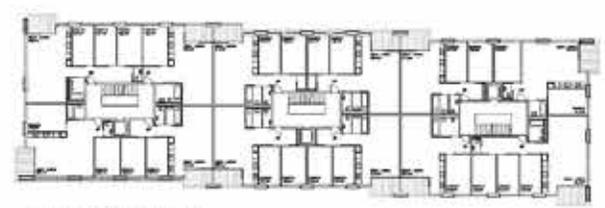
IMMEUBLE H_1 2nd ETAGE 1/500



IMMEUBLE H_1 3rd ETAGE 1/500



IMMEUBLE H_1 4th ETAGE 1/500



IMMEUBLE H_1 5th ETAGE 1/500



BATIMENT_ 1^{er} ETAGE_ 100



BATIMENT_ 1^{er} ETAGE_ 100



BATIMENT_ 1^{er} ETAGE_ 100



BATIMENT_ 1^{er} ETAGE_ 100



BATIMENT_ 1^{er} ETAGE_ 100



BATIMENT_ 1^{er} ETAGE_ 100



BATIMENT_ 1^{er} ETAGE_ 100



BATIMENT_ 1^{er} ETAGE_ 100



VOU D'EXTERIEUR



COURT CONSTRUCTIF_ 100



BATIMENT H_VARIANTE D'ENVIRONNEMENT 1/500



BATIMENT H_SEZON D'ENVIRONNEMENT 1/500



BATIMENT H_SEZON D'ENVIRONNEMENT 1/500



BATIMENT H_COUPPE LONGITUDINALE 1/500



BATIMENT H_VUE DE LA FACADE SEZON D'ENVIRONNEMENT



BATIMENT H_FACADE SEZON D'ENVIRONNEMENT



BATIMENT 1 - REZ-DE-CHAUSSEE 1000



BATIMENT 2 - REZ-DE-CHAUSSEE 1000



BATIMENT 1 - SOUS-SOL 1000



BATIMENT 2 - SOUS-SOL 1000



BATIMENT 1 - COUPE LONGITUDINALE 1000



BATIMENT 2 - COUPE LONGITUDINALE 1000



BATIMENT 1 - FACADE SUD-OUEST 1000



BATIMENT 2 - FACADE SUD-OUEST 1000



VUE INTERIEURE D'UN APPARTEMENT 100000



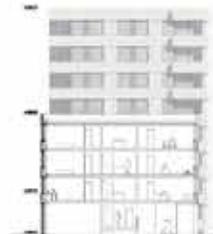
Une structure économique

Les murs extérieurs, partie du cadre intérieur (structure ossature), ainsi que les autres livrés en béton armé. La base structurelle est réalisée, réalisée et qualifiée d'étage en étage. La suppression des étages hors-pair à cette application et leur à la réalisation des unités. La petite partie d'étage à sa base permet une structure importante de maître et étalé avec des coûts de construction, tout en y intégrant facilement les modules techniques exploités dans le cadre du futur réaménagement.

Une typologie résidentielle

Le plan d'étage type se compose de plusieurs types d'appartements de 4 pièces, 3 pièces et de 2 pièces pour un total de 4 appartements par étage (16 étages). Les grands appartements de 4 et 3 pièces sont situés dans les angles des blocs d'immeubles et principalement d'une seule orientation, adaptée pour l'impact du vent.

La disposition du volume comme projet d'étage sera réalisée selon le plan et le plan à l'échelle, pendant tout le long de la construction et de sa base. L'écoulement des appartements (3 et 4 pièces) est conçu contre les murs de béton, et conçu selon le même principe à l'architecture fonctionnelle et adaptée à la culture résidentielle pour un type d'habitat. La distribution interne de chaque appartement est réfléchi. Les halls d'entrée des appartements sont conçus par les locaux de services (bureau de base, salles de bain) et sont proportionnés selon la taille des appartements. Les appartements de conception répondent aux exigences techniques des différents pays, mais en respectant la structure des appartements types. Un accompagnement des espaces extérieurs offre de grandes pièces de jeu, pendant des orientations d'angles et des paysages intérieurs (bioclimatiques et fonctionnels et adaptés).



BATIMENT 1 - COUPE LONGITUDINALE 1000



BATIMENT 2 - FACADE NORD-EST 1000

VERNISSAGE

Lundi 31 octobre 2016 dès 17h30 (partie officielle à 18h)

EXPOSITION PUBLIQUE DE TOUS LES PROJETS DU CONCOURS

Du mardi 1^{er} novembre au jeudi 10 novembre 2016 de 14h à 20h

Samedi 5 novembre 2016 de 10h à 16h

Dimanche 6 novembre 2016 exposition fermée

LIEU

Mairie de Plan-les-Ouates - bâtiment de liaison (couloir des pas perdus)

Route des Chevaliers-de-Malte 3 - 1228 Plan-les-Ouates

